58e ANNEE (6e SÉRIE) N° 14 1er AVRIL 1948

L'AMI DU CLERGÉ

Revue de toutes les Questions Ecclésiastiques

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, PRÉDICATION
JURISPRUDENCE CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE

Fondé en 1879 par Mgr F. PERRIOT

Publié avec l'Imprimatur de Mgr l'Evêque de Langres. — Paraît à Langres tous les jeudis

PROPERTY OF WESTON COLLEGE LIBRARY WESTON, MASS.

Mgr A. ROZIER
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
Directeur

Mgr F.-M. CATHERINET
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Codirecteur

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION : **R. DESVOYES**

Toutes les lettres doivent être adressées à : Monsieur le Directeur de L'AMI DU CLERGE, à Langres (Haute-Marne)

Chèques postaux : Nancy 21.88

PRIX DES ABONNEMENTS :

FRANCE et UNION FRANÇAISE
Doctrine seule. . . . . 200 fr.
Doctrine et Prédication . . . . 300 fr.

ETRANGER
Voir les conditions détaillées à la 1re page des couvertures de Janvier.

On n'accepte pas d'abonnements de moins d'un an, ni d'abonnements à la *Prédication* sans la *Doctrine*.

Tous les nouveaux abonnements partent du 1er *Janvier* de l'année en cours.

Les annonces sont reçues exclusivement chez M. Jacques LEGUERNEY, 24, rue de Madrid, PARIS-8e.

SOMMAIRE

DOCTRINE

Causerie de l'AMI sur les « Revues ». — I. L'anniversaire de la Révolution de 1848, 209. — II. Pourquoi et comment tomba la monarchie de juillet, 210. — III. Le ralliement des catholiques à la seconde République, 213. — IV. Les catholiques sociaux en 1848, 215. — V. Les réalisations sociales en 1848, 218. — VI. Programme et lois, 219. — VII. Un ulcère : les prisons, 221. — VIII. La philosophie en U. R. S. S., 222.

Questions de Science ecclésiastique. — Est-il vrai que si : « Le sacrifice de la Croix était offert pour le monde entier, le sacrifice de la messe est offert seulement pour l'Eglise... » ? Est-ce limiter trop étroitement la portée de la messe ? 222. — Les paroisses ordinaires sont-elles *amovibles* ou *inamovibles* ? 223. — Y a-t-il une décision romaine interdisant l'usage du phonographe à l'église ? 224.

L' « Ami du Clergé » et les livres. — Comptes rendus bibliographiques : Parsch, Martindale, P. Bessières, 224.

PREDICATION

Dominicales liturgiques. — XVI. *5e Dim. après Pâques* : A la croix de lumière ! 89.

Fête de l'Ascension. — Leçons de l'Ascension, 91.

Retraite de Communions solennelles. — Notes, *Instruction préliminaire,* 92 ; — *1re Instruction :* La création, 93 ; — *2e Instruction :* L'homme, 94.

A des jeunes filles. — Vocation au mariage chrétien, 95.

Abonnements de 1948 à payer

Un certain nombre de nos abonnés de France ne nous ont pas encore envoyé le prix de leur abonnement pour l'année courante. Un rappel occasionne *les frais,* et pour nous est un surcroît de travail. Que tous nous adressent donc au plus tôt les 200 ou 300 fr., par mandat-chèque à notre compte de chèques postaux : Nancy 21.88.

Cet avis concerne à fortiori ceux qui nous doivent l'abonnement 1947 ou des volumes de librairie et de Tables.

Pour tout changement d'adresse, joindre la dernière bande et 10 fr. Pour nos abonnés de l'Etranger, ajouter cette petite somme au prix de l'abonnement.

PETIT COURRIER

Q — Y a-t-il quelque Bureau procurateur du clergé, auquel je pourrais demander des livres dont je ne connais pas l'éditeur ?

R. — Bureau de Presse catholique, 47, boul. Paul-Peytral, Marseille ; voyez aussi *Office général du livre*, 14 *bis*, rue Jean-Ferrandi, Paris-6e, — Librairie Mignard, 38, rue St-Sulpice, Paris-6e.

Q. — Que conseillez-vous aux amateurs de Botanique, pour les guider dans leurs recherches ou leur permettre de se tenir au courant... ?

R. — Voyez les savants ouvrages de M. le chanoine P. Fournier, *Le livre des Plantes médicinales et vénéneuses de France*, in-8 de LXXVII-450 p., 800 fr., chez P. Lechevallier, 14, rue de Tournon, Paris-6e, — *Les quatre flores de France, Corse comprise*, in-8 de 1100 p., avec 8.075 fig., 900 fr., même éditeur.

Voyez les petites revues : *Le petit apôtre de la botanique*, dirigée par M. l'abbé Ch. Hermant, 9, rue de l'Arsenal, Châlons-sur-Marne (demandez les divers ouvrages du directeur, recensés autrefois dans l'*Ami*) ; — *Le monde des plantes*, dirigé par M. le chan. P. Fournier, curé de Poinson-les-Grancey (Hte-Marne).

Q. — Où pourrais-je procurer les *Sermons de Professions et Vêtures* de Mgr Gay ?

R. — Demandez chez Mame, Tours (Indre-et-Loire).

Q. — Quel aide de Direction au Confessionnal pourriez-vous m'indiquer.

R. — Lithard, *Précis de théologie pastorale*, in-8, Bloud et Gay ; — Th. Mathyssek, *Memento de pastorale* (adaptation de E. Ricard), in-8 de 306 p., Paris, Alsatia, 1938 (recommandé par l'*Ami*, 1938, p. 592).

Q. — Pour la prochaine fête de Ste Jeanne d'Arc, pourriez-vous me dire si je trouverais quelque « *Chœur parlé* » relatif à cette Sainte ?

R. — L'an dernier, les Editions Notre-Dame, 26, rue Notre-Dame, à Nîmes (Gard) en ont publié un qui avait été d'abord exécuté lors d'une grande veillée de jeunesse ; alerte, précis, il répond sans doute à vos désirs (l'unité, 5 f.).

Vous verrez s'il vous faut le faire exécuter par jeunes gens et jeunes filles ensemble, ou par chaque groupe seul.

Q — Existe-t-il un Rituel donnant les cérémonies de confirmation administrée par un simple prêtre ?

R. — Voyez une édition du Rituel romain, *Appendix... sive Collectio aliarum Benedictionum et Instructionum...* DE CONFIRMATIONE. — Reportez-vous au texte du décret *Spiritus Sancti munera* avec le *Ritus servandus* et le commentaire liturgique, dans l'*Ami*. 1947, p. 401 et s.

Q. — Quelle bibliographie pouvez-vous m'indiquer pour m'aider à étudier l'*Institution de l'Eucharistie d'après S. Paul* ?

R. — Vous trouverez de brèves indications dans Prat, *La Théologie de S. Paul*, surtout t. II, p. 317-323 ; — mais l'ouvrage principal sera un commentaire de la *Ire aux Corinthiens*, soit celui du P. Huby (coll. « Verbum salutis », Beauchesne), cf. *Ami*, 1947, — soit surtout celui du P. Allo, *Première épître aux Corinthiens*, gr. in-8 de CXII-515 p., Gabalda, 1935 (coll. « Études bibliques ») (cf. compte rendu détaillé dans *Ami*, 1935, notamment p. 775-778).

Q. — *L'Ami* pourrait-il m'indiquer quels ouvrages de Pastorale je dois consulter pour traiter le sujet suivant : « Comment le curé peut-il porter la vie à la masse indifférente ou hostile ? »

R. — Lisez d'abord, pour poser les données du problème, H. Godin et Y. Daniel, *France pays de mission ?* — Chan. Boulard, *Problèmes missionnaires de la France rurale* (ces deux ouvrages aux Ed. du Cerf). — Réfléchissez sur les « Conclusions » de *Paroisse, Chrétienté communautaire et missionnaire*, in-8 de 294 p., Union des Œuvres, 31, rue de Fleurus, Paris-6e ; — voyez dans *Evangélisation* (Congrès national des Œuvres, Bordeaux, 1947), in-8 de 330 p., à l'Union des Œuvres, dont différentes revues viennent de signaler la parution, plusieurs rapports qui provoqueront votre réflexion et vous donneront des aperçus intéressants.

Puis rappelez-vous Dom Chautard, *L'âme de tout apostolat*, ainsi que le P. de Foucauld, *L'Evangile présenté aux pauvres nègres du Sahara*, in-8, Arthaud.

Q. — Pouriez-vous me faire savoir s'il existe un Saint *Hervé* et un Saint *Vivien* ; à quelle date on célèbre leur fête ?

R. — S. Hervé, enfant aveugle puis ermite, dans le diocèse de Léon, mort vers 575. Son culte devint célèbre. Ses reliques, transférées au château de Brest vers 878, furent données, vers 1002, à l'évêque de Nantes. Fête le 17 juin.

Bienh. Hervé, né vers 944, trésorier de St-Martin de Tours, puis ermite, mort vers 1021. Fête le 16 avril. — Sur ces deux saints, voir Baudot, *Dict. d'Hagiographie*.

Q. — L'*Ami* pourrait-il me dire :
1° où trouver du papier vitrauphanie, pour mes églises ;
2° où se trouve le Centre de l'Archiconfrérie de S. Blaise et où trouver des images en l'honneur de ce saint (grands chromos) ;
3° l'adresse actuelle de l'O. G. O. ?

R. — Ad I. Voici quelques adresses d'avant-guerre : Vitrauphanie artistique, André Rabion, 46, rue Madame, Paris-6e ; — Vitrauphanie U. P. L., 14, rue Paul-Bert, Paris-11e ; — Mérou, 217, boul. Voltaire, Paris-11e ; — Bricard et Cie, 135, boul. St-Germain, Paris-6e.

Ad II. — Je ne connais rien.

Ad III. — Office général des Œuvres, 31, rue de Fleurus, Paris-6e.

Q. — On voudrait savoir s'il existe une Ste Marcelle ? Quel jour est sa fête ? Quelques renseignements à son sujet.

R. — *Ste Marcelle*, illustre veuve romaine, correspondante de S. Jérôme, elle pratiqua la pauvreté et mena une vie de « religieuse » dans le monde. Maltraitée par les Vandales d'Alaric lors du sac de Rome, elle mourut en août 410. Fête le 31 janvier. — Voir notice dans *Vie des Saints et Bienheureux*, t. I, p. 633-34, Letouzey, — F. Cavallera, *S. Jérôme, sa vie, son œuvre*, 2 vol. (épuisé), — ou R. P. Largent, *S. Jérôme* (coll. « Les Saints »), Gabalda.

Ste Marcelle, née à Chauriat en Auvergne, fin du IXe siècle ; elle gardait des troupeaux lorsque le jaillissement miraculeux d'une source dont l'eau guérit la fièvre la détermina à se consacrer à Dieu ; ses ossements sont conservés à l'église de Chauriat. Fête le 1er avril. Cf. Baudot, *Dict. d'Hagiographie*, p. 439.

P. 47. — *Une année d'examens particuliers*, par le R. P. Marchal ; Brepols, à Turnhout (Belgique).

58e ANNEE (6e SÉRIE) N° 14 1er AVRIL 1948

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr A. ROZIER
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
Directeur

Mgr F.-M. CATHERINET
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Codirecteur

Causerie de l'AMI sur les "Revues"

SOMMAIRE

I. L'anniversaire de la Révolution de 1848. — II. Pourquoi et comment tomba la monarchie de juillet. — III. Le ralliement des catholiques à la seconde République. — IV. Les catholiques sociaux, en 1848. — V. Les réalisations sociales, en 1848. — VI. Programme et lois. — VII. Un ulcère : les prisons. — VIII. La philosophie en U. R. S. S.

I

L'anniversaire des trois journées fatidiques : 22, *23 et 24 février 1848* a été l'objet de toutes sortes de manifestations, officielles ou privées. Réunions, conférences, articles de journaux et de revues n'ont pas fait défaut. Il nous serait bien malaisé — et du reste, bien inutile — de tout rappeler en détail. Nous nous bornerons à ce qui nous a paru le plus important ou le plus « éclairant ». Il ne semble pas que l'on ait rien ajouté de substantiel et même d'un peu notable à la connaissance que nous avions des faits eux-mêmes. La Révolution de 1848 était parfaitement connue, grâce aux témoignages de la plupart des personnages de premier plan qui y prirent une part plus ou moins considérable. Nous avons les *Mémoires* de Guizot (8 vol.) — les *Souvenirs* du comte Molé (7 vol.) — les *Mémoires d'un royaliste* du comte de Falloux (3 vol.) — l'*Histoire de la Révolution de 1848* de Garnier-Pagès — les Mémoires d'Odilon Barrot, etc., etc. A cette masse imposante, M. Maxime Leroy, dans la Revue *Hommes et Mondes* de février 1948 nous invite à superposer, en quelque sorte, les *Mémoires* d'Alton-Shée. Il s'en sert en effet pour accabler la mémoire de Guizot, et se montre extrêmement sévère pour le fameux ministre qui enterra la Monarchie de juillet :

« Ce sérieux Guizot, écrit-il, qui a servi tour à tour Napoléon, Louis XVIII, Charles X et Louis-Philippe, était fort intelligent : intelligent comme historien, comme philosophe ; il était disert, spirituel, même abondant en remarques ingénieuses dans ses lettres. Comme homme d'Etat, nulle intelligence politique : son absence d'intelligence politique va même si loin que, probablement, il est, de tous les ministres qui firent grande carrière au XIXe siècle, celui qui mérite d'être classé comme le plus typiquement dénué de perspicacité. »

Voilà qui va un peu loin. La Révolution de 1848 surprit tout le monde, même et peut-être avant tout ceux qui la firent et qui en profitèrent. La perspicacité de Guizot ne fut ni moindre ni plus grande que celle de « Monsieur-Tout-le-Monde », comme aurait dit Luther. C'est du reste ce que M. Leroy reconnaît au début de son étude :

« 48 a surpris Guizot, dit-il ; surpris le ministre de l'Intérieur (Duchâtel) ; surpris les révolutionnaires qui l'avaient machiné, tels Barbès et Blanqui ; surpris les écrivains qui l'annonçaient et le craignaient, tels Lamartine et Lamennais ; surpris la police ; surpris les organisateurs des banquets électoraux, tel Odilon Barrot ; surpris Proudhon et Karl Marx. Jamais événement aussi craint n'a paru plus inopiné, jamais événement aussi élaboré n'a paru plus imprévu. Et, fait curieux, tous ces augures, tous ces praticiens du coup de main, hier si pleins de suffisance, ont tous avoué qu'ils n'étaient pas préparés à un aussi brutal et brusque déchaînement des forces révolutionnaires. »

Si cela est exact — et nous sommes convaincus qu'il en est ainsi — il ne paraît pas très juste d'accuser Guizot d'une absence particulière de perspicacité. Ni Thiers, ni Lamartine, ni Ledru-Rollin, ni aucun personnage marquant de l'époque, qu'il fût ami, comme de Morny, ou adversaire comme de Falloux et La Rochejaquelein, n'avaient mieux que lui prévu ce qui allait arriver. Il n'est même pas juste de faire retomber sur Guizot — dont, certes, nous sommes loin de nous faire l'avocat à tout prix, et nous dirons tout à l'heure ce que l'on peut et doit lui reprocher, à notre sens — toute la responsabilité de l'aveuglement gouvernemental, en cette circonstance, car Guizot après tout n'était que l'instrument de Louis-Philippe, et ne se maintenait au pouvoir que parce que ses vues s'identifiaient à celles du roi, de plus en plus porté à gouverner d'une façon personnelle. Et, peut-être si Louis-Philippe n'avait pas 1° si jalousement fait opposition à toute « réforme », tant électorale que parlementaire ; 2° lâché brusquement son premier ministre, en face de l'émeute grondante, les choses auraient-elles tourné d'une façon toute différente.

D'autre part, M. Leroy dresse le portrait de Guizot d'après Alton-Shée, c'est-à-dire d'après un ennemi. C'est peut-être ressemblant, mais à la façon d'une caricature. Qui était donc Alton-Shée ? Edmond de Lignères, comte d'Alton-Shée était né en 1810 et il devait mourir à Paris en 1874. Il était entré à la Chambre des pairs, en 1836, et il votait alors régulièrement pour le gouvernement de Louis-Philippe. Mais il crut devoir faire oublier cette fidélité royaliste en se ralliant avec éclat, après la Révolution de février, non pas à la République tout court, comme ce fut le cas de l'immense majorité des Français, et parmi eux des catholiques, du clergé et des royalistes, mais bien à la République « démocratique et sociale » — épithètes qui distinguaient alors ce qui ressemblait le plus à la République communiste de notre temps. Après 1870, il fonda un journal intitulé *Le Peuple souverain*, puis le *Suffrage universel*. Ses *Mémoires*, écrits en 1868,

sont piquants, il est vrai, mais il n'y a pas lieu, semble-t-il, de leur attacher une valeur critique de premier ordre.

Nous en dirions tout autant de ce que publie, dans *La Revue* du 15 février 1948, le duc de la Force, des *Mémoires* inédits de Jean-Pons-Guillaume Viennet, « le dernier classique » (1777-1868). Lui aussi, Viennet, était, comme Alton-Shée, membre de la Chambre des pairs. Lui aussi, il admet cette évidence que Guizot n'a pas vu clair. Il écrit au soir du 24 février 1848 :

« Encore une révolution, encore une dynastie à bas, et, cette fois, comme toujours, les avertissements n'ont pas manqué à ceux qui avaient mission de la prévenir. J'en ai été prodigue moi-même... »

Et il raconte qu'un mois à peine avant l'événement, il avait dit à Guizot :

« Vous parlez très bien, mais le peuple ne connaît pas vos paroles. — La preuve qu'elles vont jusqu'à lui, me répondit-il, avec cette assurance qui ne l'abandonne jamais, c'est que nous durons depuis 18 ans et que nous sommes à la septième année de notre ministère. »

D'autre part, Viennet semble bien majorer, après coup, la puissance d'organisation de ce qu'il nomme « la faction républicaine ». Il écrit :

« Les ouvriers de tous les états formaient, sous sa direction, une armée de 500.000 hommes, prêts à se soulever au moindre signe. Encensés, flagornés, saturés des principes les plus révolutionnaires par les journaux de la faction, ces hommes nomades, détachés de tous les liens domestiques, isolés de leurs familles, s'étaient constitués en compagnonnage politique : c'était pour eux qu'on avait créé *la Réforme, le Démocrate pacifique*, et autres journaux, où se débattaient tous les jours ce qu'on appelait les intérêts de la classe ouvrière. On avait trouvé dans l'organisation du travail un de ces mots sacramentels qui remuent le monde. Les travailleurs étaient considérés comme les seuls hommes importants et nécessaires. On leur disait qu'ils étaient depuis trop longtemps exploités par leurs maîtres, que les maîtres s'engraissaient de leurs sueurs, s'enrichissaient à leurs dépens, qu'il fallait réclamer une part plus large dans les bénéfices de l'industrie, que l'organisation du travail leur procurerait cet avantage en diminuant leurs fatigues et en doublant leurs ressources ; des livres, composés dans cet esprit et vendus à vil prix, propageaient les doctrines du communisme. »

Cette description du travail qui s'opérait, dès cette époque, dans le monde ouvrier, est bien caractéristique de la position du « monde bourgeois ». Seuls, ou à peu près, nous le verrons, les catholiques, en ce temps-là, avaient compris la gravité du mouvement social, au sein des travailleurs et se penchaient avec une profonde sympathie sur les misères trop réelles de cette classe déshéritée.

Viennet, lui, n'a, pour les apôtres de la révolution sociale, que mépris et dédain. Ce qu'il en dit est d'une rare malveillance :

« Deux écrivains d'un grand talent, dit-il, s'en firent les apôtres (du communisme). Le plus dangereux des deux était un ouvrier paresseux nommé Proudhon ; pénétré de l'idée que sa condition était au-dessous de son mérite, il s'indignait que la société ne l'eût pas mis à sa place ; et il l'attaque par la base, en flétrissant l'origine de la propriété [1]. L'autre était un petit homme de quatre pieds, tout pétri de vanité et d'audace, un Danton pygmée. Il se nommait Louis Blanc ; c'était un bâtard de l'ambassadeur Pozzo di Borgo, qui se demandait par quelle erreur de la loi il n'avait pas une part de l'héritage de son père. Les écrits de ces deux hommes eurent une vogue désastreuse ; ils continuèrent avec plus de succès encore l'œuvre de démoralisation qu'avait commencée le panégyriste des Girondins [2]. Ils devinrent les oracles, les idoles des travailleurs, que ces modernes publicistes remplissaient d'idées folles, d'utopies impraticables, et, malheureusement, de vengeances trop faciles à exercer. »

Si nous relevons ces jugements de Viennet, ce n'est certes pas pour en vanter la clairvoyance et la justesse, mais pour donner un témoignage de plus de l'ignorance où vivait la bourgeoisie d'alors des problèmes sociaux.

Avant de quitter les *Mémoires* de Viennet, nous en tirerons une bonne preuve de ce que nous disions plus haut, à savoir que le roi était encore plus hostile que Guizot à toute réforme et que son entêtement, sur ce point, fut encore bien plus que celui de son ministre, la cause principale de l'explosion de 1848.

Viennet rapporte que, parmi les familiers du roi qui prenaient à tâche de l'avertir du péril, se trouvait le comte de Montalivet, trois fois ministre de l'Intérieur, durant la monarchie de juillet. Puis il ajoute :

« A peu près vers le même temps (janvier 1848), j'étais allé au Château. Le Roi m'avait pris à part et m'avait demandé ce que je pensais de la situation, et je n'en avais pas dissimulé la gravité : « Bah ! m'avait-il répondu, je ne céderai sur rien. Je suis dans la légalité. Je sais bien où l'on veut m'amener en me diminuant par degrés. Ce pays est toujours le même. Il y a 18 ans que je dure, j'ai tenu plus que tous les autres et cela les impatiente. Il y a 8 ans que le ministère est debout, cela gêne les ambitieux qui veulent prendre sa place. On ne fait ce tapage de concessions et de réformes que dans ce but. On crie contre cette prétendue majorité de fonctionnaires, il n'y a pas de Chambre possible sans eux. Je n'en sacrifierai pas un. Si le Palais-Bourbon veut m'imposer ce sacrifice, je compte sur la Chambre des pairs. Si vous cédez à votre tour, restera ma sanction, que je ne donnerai pas, et vous savez, j'espère, que je suis capable de résister. — Je le crains, Sire, lui répondis-je. — Que voulez-vous dire ? dit-il en se redressant, et il me tourna le dos. »

II

De quoi s'agissait-il donc, dans cette fameuse « Réforme » que le roi repoussait avec une si étrange obstination ?

Il y avait, on le sait, dans le programme de l'opposition dynastique, à cette date, une double réclamation : la *réforme électorale* et la *réforme parlementaire*. La première tendait à élargir le corps

[1] L'ouvrage célèbre de Proudhon : *Qu'est-ce que la propriété ?* était de 1840. Il avait été suivi d'une lettre à Blanqui publiée sous ce titre : *Avertissement aux propriétaires*. — Il n'est que juste de remarquer que Proudhon a combattu le communisme et l'étatisme, qu'il a raillé sans pitié le système phalanstérien, et qu'il rêvait d'une conciliation entre la bourgeoisie et le prolétariat, entre le capitalisme et le salariat, afin de constituer une « classe moyenne », cette fameuse classe moyenne qu'invoquait Guizot, tout comme son roi, Louis-Philippe, mais qu'ils comprenaient si mal l'un et l'autre.

[2] La célèbre *Histoire des Girondins* de Lamartine, en huit volumes, avait paru du 20 mars au 12 juin 1847, coup sur coup. Le tome I de *L'Histoire de la Révolution* de Louis Blanc avait précédé, le 6 février 1847, et le tome I de *L'Histoire de la Révolution* de Michelet, le 15 février. Le succès de Lamartine avait été colossal et parmi les fameux banquets de 1847, celui de Mâcon n'eut d'autre but que de le fêter avec les amis du poète.

électoral, la seconde à créer des incompatibilités entre certaines fonctions administratives et le titre de député. On se plaignait en somme 1° que les électeurs n'étaient pas assez nombreux, et 2° que les fonctionnaires étaient trop nombreux à la Chambre et que l'avancement des fonctionnaires-députés offrait, trop souvent, un aspect scandaleux, par les récompenses accordées aux bons serviteurs du gouvernement.

C'est surtout dans le premier point que gît toute la « philosophie » des événements, si l'on ose ainsi dire.

La Charte de 1830 avait accordé le droit de vote aux seuls Français payant un cens de 200 francs de contributions directes. Notons que 200 francs de cette époque semblent correspondre à 40.000 francs au moins de 1948. Supposons donc que le droit de vote soit réservé aux seuls contribuables payant 40.000 francs d'impôts directs ! On voit aisément à quel nombre étrangement restreint serait réduit le corps électoral ! De fait, en 1830, ou plutôt, à la suite de la loi électorale du 19 avril 1831, on avait compté 166.000 électeurs, sur environ 8 millions d'hommes âgés de plus de 21 ans. Ce chiffre avait crû d'année en année et en 1847, il s'élevait à 241.000. Cela donnait environ un Français majeur électeur sur 32. C'était donc une minorité qu'on peut qualifier d'infime. Mais ce qui nous semble le plus extraordinaire, c'est que Guizot et le roi aient pu croire qu'en s'appuyant sur un corps électoral aussi restreint, ils gouvernaient avec l'aide des « classes moyennes ». Nous disions tout à l'heure que Proudhon aussi parlait de « classe moyenne » à fonder. C'est donc qu'il ne l'entendait pas au même sens que Guizot et Louis-Philippe.

Les « réformistes », comme Odilon Barrot, demandaient, en somme, bien peu de chose : l'octroi du vote aux citoyens payant un cens de 100 francs, soit environ 20.000 francs de contributions directes, en monnaie de 1948 ! Ils demandaient également que le titre d'électeur fût accordé aux « capacités » : les membres et correspondants de l'Institut, les officiers jouissant de 1200 francs de retraite et ayant 3 ans de domicile, les juges en activité, les professeurs des Facultés de droit, de médecine, de science, du Collège de France, du Muséum, les avocats ayant 5 ans d'inscription et de domicile, les notaires et avoués dans le même cas, les membres des Chambres de commerce, des Conseils de manufactures et des Conseils de prud'hommes, les conseillers municipaux des villes de 3.000 habitants et au-dessus.

On nous assure, dans les *Histoires* comme celle de Lavisse, que cela aurait augmenté le nombre des électeurs d'environ 200.000. Tous les manuels répètent ce chiffre avec assurance. Nous avons peine à l'admettre. Il semble bien que de 200 francs à 100 francs, l'abaissement du cens devait au moins doubler le nombre des électeurs et que l'adjonction des capacités ne pouvait pas aboutir à un nombre bien inférieur à celui des censitaires entre 100 et 200 francs. Cela ferait environ 500.000 électeurs de plus, et avec ceux que l'on avait déjà, on aurait eu environ 750.000, ou 800.000 au maximum, soit un Français majeur sur 10.

Que les « classes moyennes » pussent comprendre la dixième partie des Français, on ne voit pas ce que cela pouvait signifier de révolutionnaire ! C'est là, à notre sens, le point crucial du problème politique, à cette époque. Nous n'arrivons pas à comprendre que Guizot et le roi aient pu dire que les classes moyennes ne comprenaient que les grosses fortunes payant 200 francs d'impôts directs. Et pourtant Guizot parle de la chose comme d'une évidence éblouissante. Il écrit dans ses *Mémoires* :

> « La politique que nous soutenions et pratiquions avait son principal point d'appui dans l'influence prépondérante des classes moyennes : influence reconnue et acceptée dans l'intérêt général du pays et soumise à toutes les épreuves, à toutes les influences de la liberté générale. Je ne discute pas le système : j'exprime le fait et je n'en atténue pas l'importance, ni le caractère. Les classes moyennes sans aucun privilège ni limite dans l'ordre civil, et incessamment ouvertes, dans l'ordre politique, au mouvement ascendant de la nation toute entière, étaient, à nos yeux, les meilleurs organes et les meilleurs gardiens des principes de 1789, de l'ordre social comme du gouvernement constitutionnel, de la liberté comme de l'ordre, des libertés civiles comme de la liberté politique, du progrès comme de la stabilité [3]. »

De toute évidence, l'homme qui écrivait cela était sincère. C'était un doctrinaire du genre Royer-Collard, très arrêté dans ses idées, très attentif à la vérité politique de sa doctrine. Mais comment ne voyait-il pas que la fixation de la frontière des « classes moyennes » à 200 francs de cens était purement arbitraire ? Comment pouvait-il hésiter à faire entrer dans ces fameuses classes, « organes et gardiens des principes de 1789 », tous ceux qui avaient soit le cens de 100 francs, soit les capacités indiquées dans les revendications réformistes ? C'est ce que l'on ne comprend pas ! Et c'est cela qui fut tragique.

Il y eut cependant une foudroyante manifestation du sentiment le plus général, au sein des classes moyennes, au second jour de la Révolution [4].

On se souvient que les émeutes provoquées par l'interdiction du banquet du 22 février n'eurent d'abord aucun caractère très alarmant. Au lever du jour, aucun signe d'effervescence populaire. Vers 10 heures seulement, se forment les premiers rassemblements, place de la Madeleine et place de la Concorde. Des groupes se portent vers le Palais-Bourbon encore désert. Ils sont aisément dispersés, se reforment, sont dispersés de nouveau, au milieu d'escarmouches croissantes. On dirait que le peuple s'essaie à la sédition, sans parvenir à se mettre tout à fait en colère. Les députés se réunissent à la Chambre. La séance se déroule. M. Odilon Barrot, chef de l'opposition dynastique, dépose l'acte d'accusation contre le ministère Guizot, mais le ministre repousse cet acte sans peine et avec dédain. L'après-midi, la sédition grandit. Quelques barricades se dressent. L'autorité militaire fait aussitôt occuper les points stratégiques. Devant ce déploiement de forces, l'émeute se dérobe, sans désar-

[3] *Mémoires*, t. VIII, p. 522-23.

[4] Ce n'est pas le lieu de raconter ici en détail les trois journées. On en trouvera l'exposé très complet soit dans le tome VII et dernier de la belle *Histoire de la Monarchie de juillet*, par Thureau-Dangin, — soit dans le tome I de l'*Histoire de la Seconde République*, par P. de la Gorce, — soit dans l'*Histoire* de Lavisse, par S. Charléty, — soit dans les *Mémoires* et ouvrages indiqués plus haut.

mer toutefois, mais en se repliant vers les quartiers du centre. Au soir du 22, il y a quelques inquiétudes dans les sphères officielles, mais aucun espoir de triomphe dans le parti démocratique, aucun symptôme de victoire à son avantage. Quant au roi, il est pleinement optimiste et il dit à M. Jayr, ministre des Travaux publics :

« Eh bien ! vous venez me féliciter : c'est qu'en effet l'affaire tourne à merveille. Que je vous sais gré, mes chers ministres, de la manière dont elle a été conduite ! Vous savez qu'ils ont renoncé au banquet. Ils ont vu, un peut tard, il est vrai, que c'était jouer gros jeu. Quand je pense que beaucoup de nos amis voulaient qu'on cédât ! Mais ceci va réconforter la majorité. »

Et comme M. Jayr manifestait quand même un peu de crainte, le roi conclut :

« Sans doute, Paris est ému : comment ne le serait-il pas ? Mais cette émotion se calmera d'elle-même. Après le *lâche-pied* de la nuit dernière, il est impossible que le désordre prenne des proportions sérieuses. Du reste, vous savez que les mesures sont prises [5]. »

Ce fut le 23 février que les choses prirent une tournure plus grave, contrairement aux prévisions du roi. Et c'est alors qu'il aurait pu et dû se laisser éclairer par les événements.

En effet, dès le matin, l'insurrection se révèle plus menaçante que la veille et elle se retranche dans les quartiers Saint-Denis et Saint-Martin. Cependant les forces militaires gardent la situation bien en main. Il semble impossible que la révolution puisse passer. Et c'est alors que se produit le fait capital, qui aurait dû faire comprendre au roi son erreur. Il avait toujours considéré la garde nationale comme une expression des classes moyennes. N'en faisaient partie en effet que les hommes capables de s'équiper eux-mêmes et présentant des garanties d'esprit civique, conforme à celui du régime. Le roi regardait les légions de la garde comme les gardiennes de son trône. Or, la garde nationale, sans aucun accord préalable, manifesta, le 23 février, dans tout Paris, à la même heure, un dessein unique : celui de se poser en médiatrice entre le gouvernement et la révolution. Vers dix heures du matin, les légions quittèrent leurs mairies respectives, non pour combattre, mais pour s'interposer, et, s'il se pouvait, s'imposer. A peine sur la voie publique, elles commencent à crier : *Vive la Réforme !* Il en est qui font mieux encore et croisent la baïonnette contre les cavaliers qui chargent la foule. Notez que les chefs sont d'accord avec leurs troupes. Partout, on les voit sourire à l'émeute. Ils ne veulent pas la révolution pour autant, mais la réforme leur paraît juste. Qu'il y ait un élargissement du droit de vote, qu'on accorde le titre d'électeurs à 4 ou 500.000 citoyens aisés ou instruits, en plus de ceux qui le possèdent déjà, leur paraît équitable et opportun. Cette garde nationale, insistons-y, représente à merveille ce que l'on aurait dû appeler « les classes moyennes », classes laborieuses certes, mais aisées et bien établies dans la société et la vie.

On dira : mais le roi le sut-il ? Parfaitement. Il le sut tout de suite. Les chefs de légion, les officiers demeurés fidèles se hâtèrent de porter la nouvelle au Château.

« Le Roi, écrit P. de la Gorce, en fut atterré... Lorsqu'il apprit que la bourgeoisie, dont la garde nationale était la plus juste expression, désertait sa cause, le courage lui manqua soudain. La bourgeoisie l'avait élevé au trône ; avec elle, il avait vaincu, en 1832 et en 1834, les plus redoutables insurrections ; avec et par elle, il avait gouverné ; à elle il avait tout sacrifié... Pour la première fois, il prêta l'oreille aux conseils de concession. »

Le roi avait-il compris ? Aurait-il le geste conquérant qui ramène la confiance et la victoire ? Hélas ! pas le moins du monde. Il avait cependant au moins vingt-quatre heures devant lui, pour retourner la situation. Il ne songea d'abord qu'à changer de ministère. Il sacrifia Guizot et fit bien, mais sans jeter à la foule bourgeoise le mot qu'elle attendait. Il aurait dû, lui aussi, crier : *Vive la Réforme !* Ce n'était se déjuger qu'en apparence, puisqu'il ne voulait gouverner qu'avec les classes moyennes. Sous une forme ou sous une autre, il devait ressaisir la garde nationale, lui faire passer, par ses chefs, une promesse, un engagement précis, une objurgation pour maintenir l'ordre et l'ordre monarchique. Au lieu de cela, il hésita, il prit des demi-mesures, croyant toujours aller trop loin, quand il n'avait fait qu'un pas insuffisant. Sans doute, la nouvelle du départ de Guizot apaise les quartiers riches, mais elle est accueillie avec dédain dans les quartiers populaires. Au soir du 23, la catastrophe du boulevard des Capucines détruit bien des chances de pacification.

On sait de quoi il s'agit. Viennet, dans les fragments de *Mémoires* que nous a apportés *la Revue* donne du fait une version qui eut cours à cette date mais qui n'est plus admise. Il attribue la sanglante fusillade de la rue des Capucines à un dessein machiavélique du conspirateur Lagrange, de Saint-Etienne, homme perdu de dettes et connu sous le nom de « Lagrange de Lyon ». Il aurait pris quelques tombereaux, pour barrer la rue, et excité la foule contre les soldats, qui gardaient la position. Et comme la troupe restait impassible, Lagrange aurait tiré un coup de pistolet sur un des officiers. A cette provocation, les soldats répondirent par une décharge générale, qui coucha quarante cadavres à terre. « C'est ce qu'attendait Lagrange », affirme Viennet. Avec ses complices, il enleva les cadavres sur ses tombereaux et les promena dans Paris, à la lueur des torches, en appelant le peuple à la vengeance.

La version admise de nos jours est assez différente. Une colonne s'était formée, vers 9 h. et demie du soir, et elle vint se heurter à un bataillon posté rue des Capucines. Le colonel, nommé Courant, veut les arrêter, comme il en a reçu l'ordre. Il cherche à faire écouler la foule par une rue latérale, la rue Basse-du-Rempart. Mais les derniers rangs poussent les premiers. Du sein du cortège des cris s'élèvent, pour gagner les soldats : *Vive la ligne !* Les soldats restent impassibles. Mais l'un des meneurs — admettons qu'il se soit nommé Lagrange, puisque Viennet l'affirme — pousse sa torche jusque sous le nez du colonel. Alors, un sous-officier corse, nommé *Giacomoni*, voyant son chef menacé, fait feu. Par un mouvement instinctif, ses compagnons l'imitent. Une épouvantable confusion suit la décharge. La terreur fait fuir tout le monde et les soldats eux-mêmes, effrayés de leur geste. Sur la chaussée gisaient 35 morts et 47 blessés !

[5] *Mémoires* de Guizot, t. VIII, p. 576-577.

Tel est le récit de Maxime du Camp, dans *Souvenirs de 1848* (p. 64 et suiv.), et il semble bien qu'il ait recueilli le propre témoignage du sous-officier dont la précipation amena la catastrophe. Quant à Lagrange, il devint, peu après, représentant du peuple, à la Constituante, puis à la Législative, mais il s'est toujours défendu d'avoir tiré un coup de pistolet en cette circonstance. Ce fut lui toutefois qui eut la satisfaction de lire au peuple, dans la soirée du 24 février, l'acte d'abdication du roi. Chassé de France le 2 décembre 1851, il mourra à La Haye, en 1857.

Même après ce terrible malheur, même après cette tragique méprise, la partie n'aurait pas été perdue pour le roi s'il avait agi vite et fort. Voilà Molé qui renonce à former le minisère. Le roi fait appel à Thiers. Thiers veut avoir avec lui Barrot. Mais la nomination du maréchal Bugeaud au commandement de la force armée annule le bon effet de ces nominations. Chose plus grave, on ne sait s'il faut combattre, comme le voulait Bugeaud, qui était sûr de la victoire, ou négocier, comme le désirent à la fois Thiers et Barrot, qui se croient populaires. Cette incertitude paralyse tous les efforts. Dans la matinée du 24, vers 10 et demie, on peut croire que les Tuileries vont être prises entre deux feux. Un conseil tumultueux s'ouvre au palais. Thiers conseille la retraite sur Saint-Cloud. Mais on apprend que les troupes du général Bedeau ont été reprises un peu en main, après leur retraite de la matinée, causée par l'hésitation entre la bataille et la négociation. On décide de passer en revue les troupes. Louis-Philippe revêt l'uniforme de lieutenant-général de la garde nationale. Il descend sur la place du Carrousel, entouré d'un brillant état-major. La présence du roi pouvait rendre courage aux troupes. Mais le vieux roi n'a plus l'allant du duc de Chartres à Jemmapes. Il reste silencieux et morne. La garde nationale crie d'abord : *Vive le roi !* Mais on entend aussi le cri de *Vive la Réforme !* C'était alors que le roi aurait pu y répondre hardiment, en accordant d'un mot sonore ce qu'on lui demandait. Il pouvait le faire sans perdre sa dignité, en sachant trouver le mot convenable, en faisant le geste à la fois digne et libéral. Mais il ne fit pas le geste, il ne jeta pas le mot, qui eût été nécessaire. Il poursuivit sa route, et arrivé devant le front de la quatrième légion, plus hostile, il fut accueilli par des cris séditieux. Il eut le tort de croire à une réprobation générale, alors qu'il ne s'agissait peut-être que d'une manifestation limitée. Brusquement, il tourna bride et sans songer à éprouver la fidélité des régiments de ligne, qui se trouvaient là, il prit le chemin du château.

La partie était perdue. Perdue par la faute du roi et non plus par la faute de Guizot. Et l'on se rappelle alors, en songeant au destin du vieux roi, les termes de la lettre que les émeutiers allaient trouver peu après aux Tuileries, une lettre écrite, le 7 novembre 1847, par le prince de Joinville à son frère, le duc de Nemours. Il lui disait ses inquiétudes sur la situation politique, et parlant du roi leur commun père, il disait :

« Le Roi est inflexible : il n'écoute plus aucun avis ; il faut que sa volonté l'emporte sur tout... Il me paraît difficile que, cette année, à la Chambre, le débat ne vienne pas sur cette situation anormale, qui a effacé la fiction constitutionnelle et a mis le Roi en cause sur toutes les questions. Il n'y a plus de ministres ; leur responsabilité est nulle ; tout remonte au Roi. Le Roi est arrivé à cet âge où l'on n'accepte plus les observations. Il est habitué à gouverner et il aime à montrer que c'est lui qui gouverne. Son immense expérience, son courage et ses grandes qualités font qu'il affronte le danger audacieusement, mais le danger n'en existe pas moins. »

Et la lettre continuait ainsi, encore longtemps, indiquant que dans la famille royale, on mesurait fort bien le péril.

Il ressort de tout cela que la révolution de 1848 fut le résultat de l'obstination du roi et qu'il en porte, devant l'histoire, la principale responsabilité. Son erreur fut de n'être pas logique avec lui-même, de ne pas connaître exactement la limite des classes moyennes, de ne pas savoir, à temps, faire les concessions les plus élémentaires, afin de faire par là l'économie d'une révolution. Il fut surpris par les événements, mais c'est justement cela qui s'appelle « la cécité politique ». Il avait été longtemps prévoyant et habile. Il était maintenant durci et, si l'on ose dire, sclérosé. N'est-il pas permis de croire que ce fut un malheur pour la France et pour la cause monarchique, en général ?

III

Ce ne sont pas seulement les causes ni les péripéties de la chute de la monarchie de juillet qui ont intéressé les essayistes de nos Revues. Les *Etudes* de février 1948 nous ont apporté une forte esquisse des réactions de l'Eglise en face de la révolution, sous ce titre de Joseph Lecler, *Les catholiques libéraux et la question sociale en 1848*. Chemin faisant, le P. Lecler rencontre un article publié dans la *Vie intellectuelle* de janvier dernier, sur *M. de Falloux et les journées de juin*, par H. Guillemin et il en parle avec sévérité. Son jugement est à retenir :

« On reconnaît, écrit-il, la méthode de l'auteur de l'*Histoire des Catholiques français au* XIX^e^ *siècle* (Paris, 1947). Elle consiste à choisir quelques bonnes cibles, Montalembert, Falloux, Veuillot, l'équipe du *Correspondant* et à les cribler de traits acérés. De petits lambeaux de phrases mis entre guillemets et accumulés comme à plaisir produisent le résultat désiré. C'est strictement la méthode du pamphlet, ce n'est point celle de l'histoire, en dépit des apparences érudites. On a loué parfois le « courage » de M. Guillemin. L'auteur eût été plus courageux encore si, tout en relevant les fautes des catholiques de France, au siècle dernier, il s'était abstenu, à leur égard, de toute passion acrimonieuse. »

Pour sa part, le P. Lecler vise à parler avec plus d'impartialité et d'exactitude des catholiques d'il y a cent ans. Ce n'est pas parce qu'ils furent nos aînés que nous avons à les renier. Faisons d'abord mieux qu'eux, avant de les critiquer. Imitons leur zèle, leur foi, leur esprit chrétien et social...

Parlons d'abord de leur clairvoyance. Ont-ils compris le drame qui commençait, sous leurs yeux, le drame de la question sociale et de la condition ouvrière ? Oui, ils l'ont compris avec la plus grande netteté et ils l'ont proclamé :

« 1789, écrit Falloux, avait rudement averti le gentilhomme par le bourgeois ; 1848 avertit rudement le bourgeois par l'ouvrier. »

Dès le 6 mars 1848, Ozanam écrivait à son frère :

« Derrière la révolution politique, il y a une révolution sociale. Derrière la question de la République qui n'intéresse guère que les gens lettrés, il y a les questions qui intéressent le peuple, pour lesquelles, il s'est armé, les questions de l'organisation du travail, du repos, du salaire. Il ne faut pas croire que l'on puisse échapper à ces problèmes [6]. »

Le ton d'Ozanam diffère du tout au tout de celui de Viennet, rapporté plus haut. Il ne s'emporte pas, ne s'irrite pas, ne rejette pas toute la faute sur certains meneurs, des aigris, des mécontents, tels que Proudhon ou Louis Blanc. Il constate qu'il s'agit de problèmes inéluctables pressants, aigus et justes.

Mais entrons dans le détail, toujours avec le P. Lecler, sans nous priver du reste des sources abondantes auxquelles il est possible de puiser après lui.

Quand Louis-Philippe tomba, les catholiques saluèrent le nouveau régime du cri de : *Vive la liberté !* Du reste, ils n'avaient pas attendu la révolution pour jeter leur cri. Le P. Lacordaire et le P. de Ravignan, à Notre-Dame, Montalembert, à la Chambre des pairs, s'étaient, depuis 1830, sous les auspices de l'épiscopat, soigneusement appliqués à placer la polémique et l'apologétique religieuse, en dehors des affections dynastiques. Ils n'avaient pas hésité à substituer à l'alliance du trône et de l'autel l'alliance de la religion et de la liberté. Et nous montrerons, tout à l'heure, qu'ils avaient réussi, dans une large mesure, à reconquérir l'opinion française. Il ne faut pas oublier, d'autre part, qu'en 1848, les efforts des catholiques français avaient reçu une sorte de couronnement et de consécration par la politique si nouvelle du Saint-Siège, depuis l'avènement de Pie IX.

« Le Souverain Pontife, écrit de Falloux, avait eu deux ans pour faire saluer et bénir par l'Europe entière, sans en excepter Constantinople, ses intentions magnanimes. La popularité de son nom n'avait point d'égale, quand le contre-coup de la révolution de février se fit sentir à Rome, comme à Vienne, comme à Berlin ; mais si la révolution de février fut fatale au règne de Pie IX, Pie IX, au contraire, rendit un très grand service à la révolution de février [7]. »

Il faut se rappeler les circonstances du temps, pour comprendre ce que fut l'attitude des catholiques envers la révolution.

Dès le 7 mars 1848, l'archevêque de Paris, Mgr Affre, qui allait verser son sang, aux journées de juin, se rendit chez Dupont de l'Eure, président du gouvernement provisoire, et il lui dit :

« Je ne viens pas faire une manifestation solennelle auprès de vous. Vous connaissez mes sentiments ; je les ai exprimés par des actes publics. Ce que je suis heureux de vous dire, c'est que vous pouvez être sûr du loyal concours de tout le clergé de Paris. Ce n'est pas ici une protestation dont je ne suis pas certain. J'ai vu, sur tous les points de mon diocèse, les ecclésiastiques manifester le désir le plus ardent de concourir à l'ordre public, autant que le permettront les fonctions dont ils sont chargés. »

A quoi Dupont de l'Eure répondit :

« Le Gouvernement provisoire reçoit, avec la plus vive satisfaction votre adhésion au gouvernement de la République française. La liberté et la religion sont deux sœurs également intéressées à bien vivre ensemble. Nous comptons sur votre concours et sur celui du clergé, comme vous pouvez compter sur les sentiments de bienveillance du gouvernement provisoire [8]. »

Les journaux catholiques étaient unanimes. Dès le soir du 24 février, sous les yeux de Montalembert, Louis Veuillot rédigeait pour l'*Univers*, la déclaration suivante :

« Aujourd'hui, comme hier, rien n'est possible que par la liberté ; aujourd'hui comme hier, la religion est la seule base possible des sociétés, la religion est l'arome qui empêche la liberté de ses corrompre... Une liberté sincère peut tout sauver. »

Le lendemain, Veuillot accentue son langage :

« Nous affirmons que l'Eglise ne demande rien de plus et qu'elle payera d'une gratitude éternelle et d'immenses services la reconnaissance de ce droit pur et simple : la liberté. »

Et le 27 février :

« Qui songe aujourd'hui en France à défendre la monarchie ? Qui y peut songer ? La France croyait être encore monarchique, elle était déjà républicaine. Elle s'en étonnait hier, elle n'en est point surprise aujourd'hui. Revenue d'un premier mouvement de trouble, elle s'appliquera sagement, courageusement, invinciblement, à se donner des institutions en rapport avec les doctrines qu'elle a depuis longtemps définitivement acceptées.

« La monarchie succombe sous le poids de ses fautes ; personne n'a autant qu'elle travaillé à sa ruine. Immorale avec Louis XIV, scandaleuse avec Louis XV, despotique avec Napoléon, inintelligente jusqu'en 1830, astucieuse, pour ne rien dire de plus, jusqu'en 1848, elle a vu successivement décroître le nombre et l'énergie de ceux qui la croyaient encore nécessaire. Elle n'a plus aujourd'hui de partisans... Nous ne croyons pas au droit inamissible des couronnes. La théologie gallicane a consacré exclusivement le droit divin des rois. Avant elle et plus haut qu'elle, la théologie catholique a proclamé le droit divin des peuples. Il n'y a qu'une volonté qui doive être toujours plus respectée que la volonté de tous les hommes : ce n'est pas la volonté d'un autre homme, c'est celle de Dieu [9]. »

Mais que pensait-on, dans le peuple, de cette alliance entre la religion et la liberté ? Tous les témoignages du temps sont convergents. La révolution de 1830 avait été antireligieuse. Celle de 1848 fut respectueuse de la religion. On a raconté bien des fois et avec juste raison, le petit fait qui se produisit, le 24 février, lors du pillage des Tuileries par la foule des insurgés. La foule avait envahi la chapelle. Soudain, tout le monde se découvre. Un polytechnicien prend respectueusement le crucifix qui surmonte l'autel et, accompagné d'une escorte pleine de déférence, il le porte à l'église Saint-Roch. Ce geste spontané d'un peuple en révolution causa une émotion extraordinaire. Le dimanche suivant, le P. Lacordaire, qui allait bientôt être élu député à la Constituante, apparut, avec calme, dans la chaire de Notre-Dame, revêtu du froc de Saint-

[6] Lettre inédite citée par M. Duthoit dans le recueil : *Ozanam, Livre du Centenaire*, Paris, 1913, p. 530.

[7] *Mémoires d'un royaliste*, édition de 1925, I, 253. Le P. Lecler cite l'édition de 1888, dont la pagination n'est pas la même. Il ne cite du reste pas le texte que je viens de reproduire, mais il en cite beaucoup d'autres empruntés à Falloux.

[8] Dans *Mémoires de Falloux, ibid.* — Il renvoie au *Moniteur* du 8 mars 1848.

[9] Cette citation de l'*Univers* du 27 février 1848, que nous abrégeons, est dans les *Mémoires* de Falloux, I, 256 et suiv. — Les deux citations précédentes sont de J. Lecler.

Dominique, comme si rien ne fût survenu la veille. Et, au cours de sa conférence, ce ne furent pas des murmures mais des applaudissements qu'il eut à réprimer. Il s'exprima en ces termes :

« Nous assistons, MM., à une de ces heures où Dieu se découvre. Hier, il a passé dans nos murs et toute la terre l'a vu. Pourrai-je donc me taire devant lui ? Pourrais-je retenir sur mes lèvres tremblantes la prière de l'homme qui, un jour de sa vie, a vu son Dieu de plus près !

« O Dieu, qui venez de frapper de ces coups terribles, Dieu, le juge des rois et l'arbitre du monde, regardez dans une lumière propice ce vieux peuple français, le fils aîné de votre droite et de votre Eglise. Souvenez-vous de ses services passés, de vos bénédictions premières ; renouez avec lui l'antique alliance qui l'avait fait votre homme, appelez-en à son cœur, qui fut si plein de vous et qui, tout à l'heure encore, dans les prémices d'une victoire où rien de royal ne fut épargné, par lui, vous donnait des gages de l'empire qu'il n'accorde plus qu'à vous. O Dieu juste et saint ! Par cette croix de votre fils que leurs mains ont portée du palais profané des rois au palais sans tache de votre épouse, veillez sur nous, protégez-nous, éclairez-nous, prouvez au monde une fois de plus qu'un peuple qui vous respecte est un peuple sauvé [10]. »

Le nonce apostolique, de son côté, écrivait, le 29 février, à Lamartine qui s'était adjugé les Affaires étrangères dans le gouvernement provisoire, pour lui accuser réception de la communication qui venait de lui être faite de la constitution du nouveau régime. Et il ajoutait :

« Je ne résiste pas au besoin de profiter de cette occasion, pour vous exprimer la vive et profonde satisfaction que m'inspire le respect que le peuple de Paris a témoigné à la religion, au milieu des grands événements qui viennent de s'accomplir. Je suis convaincu que le cœur paternel de Pie IX en sera profondément touché... »

Effectivement, le Saint-Père, écrivant au comte de Montalembert, lui disait peu après :

« Des événements considérables et imprévus ont changé la face de la France. Nous remercions vivement le Seigneur, dans l'humilité de notre cœur, de ce que, dans ce grand changement, aucune injure n'ait été faite à la religion ou à ses ministres. Nous nous complaisons dans la pensée que cette modération est due en partie à votre éloquence et à celle des autres orateurs catholiques qui ont rendu notre nom cher à ce peuple généreux... » [1].

Et tout cela n'était pas le fruit d'une sorte d'emballement causé par les événements. Mgr Affre avait invoqué des raisons que Léon XIII n'aurait pas reniées et qui sont celles qui fondent la politique du Saint-Siège en général :

« Jésus-Christ, disait sa lettre pastorale du 5 mars, en déclarant que son royaume n'est pas de ce monde, a déclaré par là même qu'il ne commandait ni ne proscrivait aucune forme de gouvernement... L'Eglise, héritière de cet esprit, a vécu sous l'empire romain, sous les monarchies et les républiques italiennes du Moyen-Age ; elle vit encore sous la Confédération suisse et sous les gouvernements démocratiques de l'Amérique du Nord et du Midi. Il est inouï que jamais le clergé de ces contrées ait manifesté la moindre opposition à cette dernière forme de pouvoir... »

[10] *Conférences de Notre-Dame*, II, 486-7, cité par de Falloux, *ibid.*, I, 258.

[1] Lettre du 16 mars 1848, citée par Falloux, *ibid.*, p. 256.

Même langage, à Lyon, de la part du cardinal de Bonald :

« Vous formiez souvent, disait-il aux prêtres du diocèse, le vœu de jouir de cette liberté qui rend nos frères des Etats-Unis si heureux. Cette liberté, vous l'aurez... Le drapeau de la République sera toujours pour la religion un drapeau protecteur. »

Dans tous les départements, mêmes signes d'union entre la liberté et la religion. Des gardes nationaux demandaient la bénédiction pour leurs drapeaux. Les blessés de février demandaient que la messe fût célébrée à leur intention dans les salles où on les soignait. L'archevêque de Paris allant les visiter recevait partout des marques de vénération et de reconnaissance. Dans les plus humbles communes, le peuple allait chercher le curé pour bénir les arbres de la liberté et, au jour des élections, au suffrage universel, pour la Constituante, on verrait, un peu partout, dans les campagnes, les électeurs se rendre au chef-lieu de canton, pour voter, sous la conduite de leurs curés.

Voilà des faits. Ils ont été rappelés, avec autorité et compétence, à l'Institut catholique de Paris, à la salle d'Hulst, par le chanoine Leflon, l'auteur bien connu d'un beau livre sur M. Emery, succédant à une thèse remarquée sur Bernier, dans une série de conférences, qui ont commencé le 19 février et qui ont lieu chaque jeudi [2].

IV

La reconnaissance de la République est une chose et la clairvoyance sociale en est une autre. Si les catholiques ont bien accueilli la seconde République, en dépit des souvenirs sanglants qu'avait laissés la première, ont-ils également su comprendre les justes revendications du monde ouvrier ? Ont-ils été ouverts aux préoccupations sociales de leur temps ? A première vue, il semble qu'ils aient été, — du moins quelques-uns d'entre eux — plus portés aux problèmes politiques qu'aux angoissants problèmes du travail. C'était peut-être un peu le cas de Montalembert. Il redoutait notamment l'abus que faisaient trop souvent les « démocrates sociaux », du genre Louis Blanc ou même du genre Proudhon, comme aussi de Barbès et de Blanqui, des misères du peuple pour pousser à la désorganisation de la société, à la refonte des institutions à l'instauration d'une civilisation d'un tout autre type que la civilisation chrétienne. Dès lors, apparaît le dilemme tragique de notre temps. Autour de la misère du peuple, trop réelle et trop cruelle, se livre une bataille pour ou contre Dieu, pour ou contre l'Evangile, pour ou contre le matérialisme. Cela Montalembert l'avait vu et l'avait dit. Ce fut notamment, dans la fameuse discussion de l'adresse au trône, de janvier 1848, un mois avant la révolution. Montalembert obtint alors l'un des plus éclatants succès de sa carrière d'orateur parlementaire, en opposant « la liberté sauvage, intolérante,

[2] Titres des conférences : 19 février, *Le ralliement à la République* ; — 26 février, *Le renouveau intellectuel* ; — 4 mars, *Le mouvement social* ; — 11 mars, *Les journées de juin et la mort de Mgr Affre* ; — 18 mars, *Le ralliement au Prince Napoléon*. — Nous croyons savoir que la série sera publiée prochainement. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette publication intéressante et opportune.

irrégulière, hypocrite », à « la liberté tolérante, régulière, légale et sincère ». Il montra, dans toute l'Europe, la montée du radicalisme et fit voir comment la liberté en serait menacée et finalement détruite. Son discours avait été haché d'applaudissements. Presque à chaque phrase, c'étaient, dit Thureau-Dangin, des frémissements, des trépignements, des bravos. Jamais on n'avait vu la Chambre des pairs, composée d'hommes rassis et calmes, dans un pareil état de surexcitation. Il fallut suspendre la séance quelques instants pour rétablir le silence et revenir à la discussion.

Mais Montalembert, dans ce discours célèbre, n'avait pas soulevé le problème social. Il en fut tout autrement, à la Chambre, le 27 janvier, de la part de l'illustre écrivain et penseur, de Tocqueville. Il avait vu, lui, le problème de fond qui allait se poser avec acuité. Son discours mérite d'être reproduit dans ses passages essentiels :

« Pour la première fois, dit-il, depuis 15 ans, j'éprouve une certaine crainte pour l'avenir... On dit qu'il n'y a point de péril, parce qu'il n'y a pas d'émeute ; on dit que, comme il n'y a pas de désordre matériel à la surface de la société, les révolutions sont loin de nous. Messieurs, je crois que vous vous trompez. Sans doute le désordre n'est pas dans les faits, mais il est entré profondément dans les esprits. *Regardez ce qui se passe au sein de ces classes ouvrières* qui, aujourd'hui, je le reconnais, sont tranquilles. Il est vrai qu'elles ne sont pas tourmentées par les passions politiques proprement dites, au même degré où elles ont été tourmentées jadis ; mais *ne voyez-vous pas que leurs passions, de politiques, sont devenues sociales ?* Ne voyez-vous pas qu'il se répand peu à peu dans leur sein des opinions, des idées qui ne vont pas seulement à renverser telles lois, tel ministère, tel gouvernement, mais la société même, à l'ébranler sur les bases sur lesquelles elle repose aujourd'hui ? Ne voyez-vous pas que peu à peu il se dit dans leur sein que tout ce qui se trouve au-dessus d'elles est incapable et indigne de les gouverner ; que la division des biens, faite jusqu'à présent dans le monde, est injuste ; que la propriété repose sur des bases qui ne sont pas des bases équitables ? Et ne croyez-vous pas que quand de telles opinions prennent racine, quand elles se répandent d'une manière presque générale, quand elles descendent profondément dans les masses, elles amènent, tôt ou tard, je ne sais pas quand, je ne sais pas comment, mais elles amènent tôt ou tard les révolutions les plus redoutables ? »

Et l'orateur concluait par cette phrase souvent citée et restée célèbre :

« Telle est, messieurs, ma conviction profonde : je crois que nous nous endormons, à l'heure qu'il est, sur un volcan [3]. »

Tocqueville voyait donc très bien le mal et le péril. Etait-il le seul à l'apercevoir avec cette netteté ? Que pensaient les catholiques les plus éminents et les plus actifs de cette époque ? Tel est le problème. Le P. J. Lecler a très bien vu que l'amour de la liberté, si vivement proclamé, à cette date, dans les rangs des catholiques, aurait pu aller à l'encontre du sens social.

« A force de prôner la liberté, dit-il, n'accueillaient-ils pas avec une secrète complaisance le libéralisme économique et ses dangereux postulats ? »

Pas le moins du monde. Montalembert, en dénonçant « la liberté sauvage, intolérante, irrégulière, hypocrite », comme on l'a vu plus haut, songeait sûrement à ce libéralisme matérialiste et plus ou moins athée, en tout cas antichrétien, qui formait le fond de ce qu'il appelait le radicalisme.

Mais nous ne sommes pas réduits, sur ce point, à des conjectures. Il suffit de remonter aux doctrines de l'*Avenir*, que professait Montalembert, depuis sa jeunesse. On peut même aller plus haut. J. Lecler cite un article du *Drapeau blanc*, daté de 1823, et signé de Lamennais, où déjà se trouve stigmatisée la servitude ouvrière.

« La politique moderne, y lisait-on, ne voit dans le pauvre qu'une machine à travail, dont il faut tirer le plus grand profit possible dans un temps donné ; elle mesure son utilité à ce qu'il produit, comme elle mesure l'utilité du riche à ce qu'il consomme. Laissez ces idées se répandre, laissez-les se combiner avec les plus viles passions que recèle le cœur humain,... et vous verrez jusqu'à quels excès peut porter le mépris de l'homme. Vous aurez des ilotes de l'industrie qu'on forcera, pour un morceau de pain, à s'enfermer dans des ateliers, et qui vivent et meurent sans avoir peut-être une seule fois entendu parler de Dieu, sans connaître aucun devoir, ni souvent même aucun lien de famille... Je sais ce que l'on veut répondre : au moins, ils sont libres. Il faut en vérité qu'on se forme d'étranges notions de la liberté et qu'on attache un bien grand prix à cette liberté fantastique, pour qu'on la juge suffisante pour compenser la perte de tout ce qui fait la dignité et le bonheur de l'homme. Mais qu'on se désabuse : non, ces infortunés ne sont pas libres, la terrible domination que vous exercez sur eux le prouve assez. Leurs besoins les placent sous votre dépendance, la nécessité en fait vos esclaves [4]. »

Et ce que Lamennais vient d'exprimer, on le retrouvera constamment, dès lors, sous sa plume et celle de ses amis. Dans un article de *L'Avenir*, du 22 juin 1831, il dénonce « les mécaniques », comme les « sources de la dégradation populaire ». Dans le groupe de *L'Avenir*, c'est de Coux, qui est l'économiste spécialisé. Il observe que le catholicisme n'est plus aux prises avec l'aristocratie territoriale, mais avec celle de la richesse. Il donne comme objectif aux catholiques d'affranchir « les prolétaires du monopole qu'exercent sur la main d'œuvre les capitalistes qui l'achètent pour la revendre ». Et il prophétise que « d'autres relations sociales entre le maître et l'ouvrier succèderont à celles qui existent maintenant [5]. »

Au premier rang des jeunes catholiques qui recueillent de telles leçons, il faut placer Ozanam, cette sorte de saint lyonnais qui fut l'honneur de la charité chrétienne, à cette date. Dès 1832, Ozanam, dans ses lettres, vante en Charles de Coux, « cette grande connaissance de la plaie qui ronge les sociétés et du remède qui peut seul la guérir. »

En fondant, dès 1833, la première Conférence de St-Vincent-de-Paul, il sait bien qu'il n'apporte encore à cette plaie du prolétariat qu'un palliatif insuffisant. La charité n'est pas tout. Il y faut la justice. Ecoutez-le disant à son ami Falconnet :

« Nous sommes trop jeunes, pour intervenir dans la lutte sociale. Avant de régénérer la France, nous pouvons soulager quelques-uns de ses pauvres [6]. »

[3] Thureau-Dangin, *Histoire de la monarchie de juillet*, t. VII, p. 365-366.

[4] Le P. Lecler cite ses sources : Lamennais, *Œuvres complètes*, Paris, 1836, t. VIII, p. 326-7. Cf. Cl. Carcopino, *Les Doctrines sociales de Lamennais*, Paris, 1942, p. 58-9.

[5] *Avenir* du 21 avril 1831, cité par Lecler.

[6] Ozanam, *Lettres*, Paris, 1865, p. 55 et 106, cité par Lecler.

Dans le Cours de Droit commercial, qu'il professe à Lyon, en 1840, il aborde résolument la question du travail. Il déclare que la charité n'est encore que « le bon Samaritain qui verse de l'huile dans les plaies du voyageur attaqué ». Ce qu'il faut, c'est de prévenir l'attaque. Il rejette donc d'une part les procédés de la dictature étatiste et d'autre part le laisser-faire du libéralisme. Il s'agit de concilier l'autorité et la liberté. Il préconise la liberté des associations ouvrières et l'arbitrage officieux de l'Etat.

Lamennais, Montalembert, de Coux, Ozanam, Tocqueville, ce ne sont là que quelques noms. Mais ils sont loin d'être les seuls. Il faut nommer ici le vicomte Armand de Melun. Quelle noble figure que celle-là, auprès de celle d'Ozanam ! Il était né en 1807. Pendant quarante ans, de 1838 à sa mort, en 1877, on peut dire que sa vie se confondit avec le mouvement charitable dans notre pays. On trouve son nom, son initiative ou sa collaboration dans la plupart des œuvres de bienfaisance et dans presque toutes les réformes législatives qui ont eu pour objet l'amélioration de la condition ouvrière. Il fut l'un des plus actifs collaborateurs de la populaire « sœur Rosalie », la bienfaitrice légendaire du quartier Mouffetard, dont il a écrit la vie, en 1857. Armand de Melun sera élu député à l'Assemblée législative de 1849, et là il préparera, défendra, réalisera les meilleures lois sociales de l'époque : loi sur les logements insalubres, loi sur les contrats d'apprentissage, lois sur les monts-de-piété. Et il aura la gloire de former de brillants et dévoués disciples.

Au nombre de ceux-ci, il faut compter le comte de Falloux. Il a raconté lui-même, dans ses *Mémoires*, comment, nommé député de l'Anjou à la Constituante de 1848, il fit choix du « comité du travail », pour y exercer son influence, au vif mécontentement de Montalembert qui aurait voulu l'avoir avec lui au comité de l'instruction publique. Et il rapporte les raisons qu'il lui opposa :

« C'est précisément parce que vous y êtes que tout autre devient inutile, lui répondis-je. Laissez-moi au comité du travail où ne peuvent manquer de surgir des questions importantes et beaucoup moins approfondies. N'en abandonnons pas le monopole à M. Louis Blanc. Puisque, à mon grand regret, M. de Melun n'est pas parmi nous [7], laissez-moi profiter de la modeste expérience que j'ai acquise près de lui. Laissez-moi mettre une sollicitude vraie à l'égard de la classe ouvrière, en regard d'un charlatanisme qui veut exploiter les plaies de la société beaucoup plus que les soulager et les guérir [8]. »

Nous dirons un peu plus bas quels adversaires il rencontra au Comité du travail. Mais les derniers mots de la citation qui précède indiquent déjà que parmi les ennemis de la classe ouvrière, il croyait, dès cette époque, devoir compter les représentants de ce charlatanisme qu'il dénonçait à Montalembert : tous ceux qui ont beaucoup plus de haine de la religion et de Dieu que d'amour pour le peuple et qui se servent du peuple, au lieu de le servir.

Un autre disciple éminent du vicomte de Melun fut ce Léon Lefébure, beaucoup plus jeune que de Falloux, puisqu'il ne naquit qu'en 1838, mais qui continua l'œuvre sociale d'A. de Melun non seulement par ses ouvrages : *Le Devoir social* (1890) : *De l'organisation de la charité privée en France*, etc., mais aussi par son action législative comme député ou comme membre du gouvernement.

Au lendemain de la révolution de février, Ozanam établit le diagnostic suivant :

« Si un plus grand nombre de chrétiens et surtout d'ecclésiastiques s'étaient occupés des ouvriers, nous serions plus sûrs de l'avenir, et toutes nos espérances reposent sur le peu qui s'est fait jusqu'ici [9]. »

Ne croyons pas cependant qu'Ozanam fût le seul à voir clair. Dès la fin de février 1848, l'abbé Maret, professeur de théologie en Sorbonne, communiquait à Lacordaire et à Ozanam ses propres impressions sur les événements. Selon lui, le parti catholique s'était trop exclusivement occupé de la liberté religieuse et pas assez « du sort des classes déshéritées ». La note de l'abbé Maret se terminait par cette phrase caractéristique :

« Nous regardons l'amélioration progressive du sort moral et matériel de la classe ouvrière comme la fin même de la société [10]. »

Voilà une déclaration ample et catégorique : *la fin même de la société* identifiée, à cette date, avec l'amélioration du sort de la classe ouvrière, que pouvait-on dire de plus fort et de plus « social » ? Mais on ne s'en tint pas aux affirmations, on voulut passer aux actes, créer un mouvement social. Au début de mars 1848, l'exposé de l'abbé Maret fit l'objet d'une discussion serrée dans une réunion nombreuse du Cercle catholique. On y résolut la création d'un journal ouvert aux idées sociales et démocratiques. Effectivement, le 14 avril 1848, paraissait le premier numéro de *l'Ere nouvelle*, — un titre qui fait bien voir que l'on avait conscience de prendre un tournant important dans le déploiement de l'action catholique. Mgr Affre se constitua le protecteur du nouveau journal. Avec Maret et Ozanam, qui en restèrent jusqu'au bout les principaux rédacteurs, on y vit les signatures de Lacordaire et de Charles de Coux.

Ozanam expliquait ainsi la raison d'être de son journal :

« Vous ne tarderez pas à comprendre pourquoi l'*Univers* ne peut pas rester l'organe unique des catholiques. Nous voudrions fonder une œuvre nouvelle, pour des temps si nouveaux... »

Quant à Louis Veuillot, il reconnaissait dans l'*Univers* du 2 décembre 1848, que l'*Ere nouvelle* atteignait des milieux où ne pénétrait pas son journal à lui, trop exclusivement catholique et politique. Montalembert, lui aussi, montrait bien qu'il avait compris, quand il écrivait à ses lecteurs :

« Nous avons deux grands problèmes à résoudre : la constitution de la République et le soulagement des classes ouvrières [1]. »

Mais ce fut Ozanam qui se montra le plus pénétré de cette nécessité de résoudre le problème social.

[7] De Melun ne devint député qu'à la Législative, en 1849.

[8] *Mémoires d'un royaliste*, édition de 1925, I, 293.

[9] Lettre à son frère, du 15 mars 1848, citée par Lecler.

[10] Cité par Lecler, qui indique sa source : G. Bazin, *Vie de Mgr Maret*, I, 225-227.

[1] Lettre publiée dans l'*Univers* du 25 mai 1848.

Quand les journées du 15 mai et surtout de juin eurent rejeté un trop grand nombre d'hommes d'ordre, même parmi les vrais catholiques, vers une hostilité systématique aux revendications des chefs socialistes, par horreur de la révolution et du désordre, Ozanam continua à prêcher une sorte de socialisme chrétien. Pour lui, il plaçait le problème du travail bien au-dessus de celui de la Constitution :

« Plusieurs se féliciteront, écrivait-il dans son journal, de l'espoir que la nouvelle Constitution politique sera délibérée en paix : l'Assemblée n'oubliera pas qu'elle a une question plus grande encore à résoudre, celle du travail. Qui sait si la pacification du 26 juin n'est pas le dernier répit que la Providence accorde à la France pour résoudre une difficulté où sont suspendues toutes les destinées de la civilisation chrétienne [2]. »

Et il se mettait bravement à raconter les origines de ce socialisme qui mettait en transes, alors, toute la société bourgeoise, et qui faisait qu'on se portait aux urnes au cri de : *A bas le communisme !*

Il discernait très nettement que « le socialisme n'a de puissance que parce que beaucoup de vérités y sont mêlées à beaucoup d'erreurs. »

De quelles vérités s'agissait-il pour lui ? Mais tout simplement du saint Evangile, et il proclamait :

« Il est temps de montrer qu'on peut plaider la cause des prolétaires, se vouer au soulagement des classes souffrantes, poursuivre l'abolition du paupérisme, sans se rendre solidaire des prédications qui ont déchaîné la tempête de juin et qui suspendent encore sur nous de si sombres nuages [3]. »

Mais Ozanam ne compte pas seulement sur les miracles de la charité privée. Ce qu'il veut ce sont des mesures législatives, des institutions permanentes. Il écrit fort justement :

« Les plus chrétiens se sont trompés en se croyant quittes envers le prochain quand ils avaient pris soin des indigents ; comme s'il n'y avait pas une classe immense, non pas indigente, mais pauvre, qui ne veut pas d'aumônes, mais des *institutions* [4]. »

Ozanam est un précurseur en matière d'assurances sociales :

« Nous croyons, écrivait-il, à la possibilité de tempérer ce qu'il y a d'imprévu dans la condition humaine par *la prévoyance des institutions*. »

L'abbé Maret, de son côté, déclare :

« Il serait... urgent de former aussi nous-mêmes une école sociale, puisque le vent du siècle est au socialisme. On réunirait dans un même foyer tout ce qu'il y a de bon, de vrai, de juste, dans les productions économiques et socialistes, et là s'analyseraient, se jugeraient sérieusement et impartialement tous les ouvrages de ce genre... Nous adjurons donc les économistes catholiques, les membres des sociétés charitables, de s'entendre pour former un comité où l'économie et le socialisme chrétiens pourront rivaliser avec les sectes hétérodoxes, et leur arracher le pouvoir dangereux qu'elles amassent par leur active propagande [5]. »

[2] Cité par Lecler, d'après le recueil des articles de l'*Ere nouvelle*, publié à Liège.

[3] Cité par Lecler, avec la référence : *Mélanges*, I, 185-6.

[4] Cité par Lecler, d'après Mgr Baudrillart, *Ozanam*, 1912, p. 58.

[5] Cité par J. Lecler, d'après G. Bazin, *Vie de Mgr Maret*, I, 294-295.

Il est regrettable que ce projet n'ait pu alors se réaliser et que les catholiques aient été divisés, en raison des événements politiques, en sorte que le journal de l'abbé Maret et d'Ozanam, attaqué dans *L'Ami de la Religion* puis dans *l'Univers*, tous deux journaux catholiques cependant, ait dû suspendre sa publication, au bout d'un an. En réalité, ce fut la politique, peut-être trop intransigeante de la part de l'abbé Maret, qui fut la cause principale de ce fâcheux dissentiment. Sur le fond même des questions sociales, on peut soutenir que les catholiques demeuraient d'accord. Ce qui le prouve, c'est que les catholiques continuèrent, comme tels, leur action dans les assemblées et dans la société, en vue de la réforme sociale. Nous allons voir les sortes d'ennemis qu'ils rencontraient.

V

Nous avons souligné la volonté de M. de Falloux de mettre à profit ses expériences faites à l'école de M. de Melun. Nous le suivrons donc au « Comité du travail » de la Constituante. Mais auparavant, il ne sera pas superflu de noter quelques caractéristiques de la situation politique française, à cette époque. C'est dans l'*Histoire de France* de Lavisse, que Charles Seignobos fait les observations que voici :

La révolution de 1848 est à peine intelligible pour nous. La génération qui l'a faite était plus proche du XVIII[e] siècle que du XX[e]. En cet âge antérieur aux chemins de fer qui naissent à peine et que l'ouvrier comprend si peu qu'au lendemain des journées de février, le peuple se rua sur certaines gares des environs de Paris, pour les détruire, et sur les rails pour les arracher ; alors que seul le télégraphe aérien fonctionne encore, que les communications sont rares, difficiles et lentes, que la production industrielle et agricole reste liée en grande partie aux routines du passé, les idées sont toutes différentes de ce qu'elles sont de nos jours. « La division de la société en classes est accentuée par la différence de costume, de manières et de langage entre le peuple et la bourgeoisie ». Peu d'instruction dans toutes les classes. Le tiers des hommes et les trois quarts des femmes n'ont pas appris à lire et n'en ressentent nullement le besoin. Les paysans, les ouvriers ne lisent pas. Il n'y a pas de journaux populaires. Le livre est un luxe réservé à une élite. L'éducation « bourgeoise » est « classique », bien que le romantisme batte son plein. La vie politique est le monopole des gens riches. Et c'est au milieu de cette société un peu engourdie, bien que chaude et vivante, que se dresse le fantôme inattendu de la révolution sociale :

« Pour la première fois en France, écrit Seignobos, les hommes politiques s'intéressaient aux classes populaires, *mais sans les connaître* — (c'est nous qui soulignons). — La masse ouvrière, paralysée par la surveillance de la police, n'avait ni organes pour se faire connaître ni groupements pour se concerter et prendre conscience de ses intérêts et de ses désirs... Nous avons peine à nous représenter combien les bourgeois d'alors comprenaient mal les paysans qu'ils voyaient à la campagne et au marché et les ouvriers qui habitaient les étages supérieurs de leurs maisons. Les conservateurs se les figuraient avides de pillage et de massacre, et croyaient que les « partageux » communistes voulaient mettre les terres en commun pour les partager ; ils ne se rassurèrent même pas,

après avoir vu les gens du peuple respectueux de la religion et de l'instruction, toujours prêts à accepter pour chefs les notables bourgeois. Mais les démocrates qui s'apitoyaient sur les misères des travailleurs, même ceux qui les avaient visités comme médecins ou défendus comme avocats, ne connaissaient guère mieux leurs peines, leurs travaux, leurs réclamations. Les chefs d'écoles socialistes eux-mêmes n'étaient pas en relations personnelles avec les ouvriers. »

Il y a sans doute beaucoup à retenir de cette peinture un peu forcée. Et il est indispensable d'avoir présente cette page d'un historien peu suspect de tendresse pour les forces religieuses, pour comprendre ce que nous allons dire.

Nous croyons que les catholiques qu'on peut appeler « sociaux » de cette époque furent, dans une large part, les connaisseurs, les familiers, les amis les plus pénétrants, les plus assidus, les plus vrais de la classe ouvrière. Un Ozanam avait vu de près les foyers ouvriers, reçu les confidences des humbles et des malheureux, constaté la détresse des taudis et des mansardes. Une sœur Rosalie, un Armand de Melun pouvaient, sur ce point, en remontrer à Proudhon, à Louis Blanc, à Blanqui, à Barbès, à Cabet. Mais justement parce qu'ils voyaient les choses de plus près et parce que leur foi ardente leur faisait comprendre que la pire détresse chez le pauvre est d'avoir perdu Dieu, et avec Dieu la foi, l'espérance, l'amour, ils devaient se heurter d'une part aux « bourgeois » emmurés dans la poursuite des biens ou des honneurs de ce monde, et trop peu sensibles à la perte de Dieu dans les âmes des misérables, et d'autre part à ceux qui acceptaient d'un cœur léger cette perte même et comptaient en profiter pour faire de ces pauvres, des aigris, des révolutionnaires et les serviteurs de leurs ambitions ou de leurs utopies.

Ecoutons les constatations de Falloux, entrant au « comité du travail », en 1848.

« Je ne prévoyais pas quelle épreuve m'y attendait, écrit-il... J'avais vu de près l'ouvrier dans les œuvres chrétiennes ; je savais ce qu'on peut obtenir de son intelligence et de son cœur, par un langage sincèrement ami ; enfin, deux ans de vie parlementaire (de 1846 à 1848) avaient suffi pour m'apprendre que le pays légal — comme on disait alors — jetait un regard, non pas dédaigneux assurément, mais trop négligent ou trop distrait sur la situation du pays laborieux.

M. Guizot et M. Thiers, inconciliables sur tant de questions, avaient un point commun, c'était la préoccupation, à peu près exclusive, des intérêts de la classe moyenne et de son avancement politique. »

Voilà qui est fort bien vu. Les hommes d'Etat de ce temps ne pensent pas au peuple, le regardent comme quantité négligeable, sont hypnotisés par les jeux de la politique, auxquels le peuple demeure étranger. Mais il n'en était pas de même des milieux catholiques. Sous ce rapport, il serait foncièrement injuste de confondre la bourgeoisie tout court avec l'opinion catholique et de dénoncer la carence du christianisme. C'est, au contraire, cette carence dans la bourgeoisie qui la rend aveugle par rapport au mouvement des idées sociales. Ce n'est pas parce que chrétiens, ou en dépit de leur foi chrétienne, que trop de bourgeois se désintéressent des souffrances des petits, mais parce que trop peu chrétiens pour descendre jusqu'à la foule de ceux qui peinent, qui souffrent, qui pleurent.

C'est ce que remarque encore Falloux, dans la suite du texte que nous avons commencé à citer :

« Depuis longtemps, dit-il, la chaire de Notre-Dame avait retenti de conférence intitulées : *de la propriété, de la famille, de l'autorité, de la communauté de biens et de vie*, conférences dans lesquelles étaient déjà réfutés Proudhon, Fourier et Pierre Leroux ; mais à cette époque, M. Guizot, M. Thiers et leurs amis n'allaient point à Notre-Dame et ils n'étaient pas loin de penser que le P. Lacordaire était quelque peu socialiste.

Ils n'avaient pas le temps, non plus, de prendre directement part aux œuvres charitables de Paris, sinon ils auraient vu là, comme moi, mieux que moi, que tout n'était pas chimère ou révolte dans les plaintes de l'ouvrier ; *que la place des anciennes corporations demeurait vide et que la concurrence illimitée, fruit de l'industrie complètement libre* — (c'est encore nous qui soulignons) — appelait des institutions non pas identiques à celles du passé évanoui, mais analogues. Enfin, ils auraient reconnu plus vite, que la meilleure manière de calmer et de régler une société instinctivement révolutionnaire, c'est de reconstituer une société franchement et solidement chrétienne. La France y eût beaucoup gagné et eux aussi ! »

Voilà donc un premier adversaire pour les catholiques que, dès lors, nous pouvons appeler « sociaux ».

Mais il y avait un second ennemi pour eux, c'étaient les démagogues. Ceux-là, par leur action franchement révolutionnaire, contribuaient à effrayer, à défier, à hérisser la classe bourgeoise et par suite à empêcher la plupart des réformes utiles, par crainte réelle ou affectée des convulsions et des désordres possibles. On peut dire, sans exagération, que dès lors le catholicisme social joue le rôle de « troisième force », mais qu'il est pris entre les extrêmes, entre les libéraux impénitents et les révolutionnaires aveugles. Comme il est arrivé bien d'autres fois dans le cours de l'histoire, les extrémistes de droite et ceux de gauche se prêtent main forte et annulent les bonnes volontés du centre. La grande différence entre les uns et les autres, c'est qu'à droite, en général, on ne veut pas pour soi d'une religion trop accentuée, parce qu'on la trouve gênante, mais qu'on l'admet bien pour le peuple, tandis qu'à gauche on n'en veut ni pour soi ni pour le peuple. Au fond les extrémistes de gauche sont des incroyants plus logiques que ceux de droite.

M. de Falloux ne croit pas, quant à lui, au désintéressement des démagogues de son temps :

« Une fois entré, dit-il, dans le comité du travail, je m'aperçus promptement que le parti démagogique se préoccupait moins d'une organisation pacifique et régulière, que de préparer, à bref délai, un assaut contre l'Assemblée et contre toute république civilisée. »

Et il ajoute que « ce complot indéniable avait son armée dans les ateliers nationaux ».

Mais ceci est une autre histoire, à laquelle nous aurons sans doute à revenir.

Pour l'instant ce qui nous intéresse, c'est le programme social d'un Falloux, ce sont les efforts d'un Armand de Melun pour réaliser ce programme, de concert avec les catholiques de la Constituante, puis de la Législative.

VI

Quel était donc ce programme ?

Laissons M. de Falloux nous l'expliquer lui-même :

« J'avais réuni, écrit-il dans ses *Mémoires*, depuis mon entrée au comité du travail, et je présentai à la nouvelle commission un ensemble de projets concertés avec M. de Melun. C'étaient les améliorations désirées depuis longtemps par la classe ouvrière et dont l'étude avait commencé pour moi dans les œuvres de Paris : dotation aux sociétés de secours mutuels, amélioration des caisses d'épargne, protection des enfants dans les manufactures, assainissement des quartiers populeux, destruction des logements insalubres, etc. »

Tout cela peut paraître anodin actuellement, encore que l'on soit loin d'avoir supprimé les taudis et les « logements insalubres ». Mais les catholiques faisaient, avec ce programme, figure d'explorateurs d'un monde inconnu et presque d'aventuriers. De Falloux remarque que les républicains, les plus ardents à se glorifier d'aimer le peuple et d'en être aimés, se montrèrent surpris d'une pareille liste de projets. Le président de la commission du travail, M. Goudchaux, fut stupéfait, et leva les mains au ciel en s'écriant :

« Laissez-moi respirer, je vous prie. Je suis noyé dans ce flot d'innovations ! »

On était à quelques jours des journées de juin. Les députés étaient excédés des désordres signalés dans l'institution et le fonctionnement des ateliers nationaux. Ils voulaient s'en débarrasser au plus vite. Il fallut de la constance et de l'énergie à de Falloux pour imposer l'examen des mesures sociales qu'il préconisait et qui devaient, dans sa pensée, devancer la suppression des ateliers nationaux et prévenir les remous terribles que cette suppression pouvait provoquer.

Il ne fut pas écouté et la tempête de juin faillit tout emporter. Mais il serait faux de croire que la réaction produite par cette tempête ait détourné les catholiques sociaux de leurs desseins et découragé leurs efforts. C'est alors que A. de Melun publie sa brochure : *De l'intervention de la société pour prévenir et soulager la misère*. Le titre seul de cette brochure en indique le contenu. Pour Melun, l'initiative privée est insuffisante en face de l'immensité de la misère. Il est indispensable de conjuguer les bonnes volontés particulières avec l'intervention de l'Etat. Il insiste sur l'union intime qui doit exister entre la prévoyance, l'assistance et la protection du travail. Melun ne se borne pas à prêcher la charité par l'aumône, il entend rapprocher les cœurs, unir les classes, faire sentir à tous, patrons et ouvriers, les liens de fraternité et de solidarité qui les unissent. Ferdinand Dreyfus racontant l'histoire de *l'Assistance sous la seconde République* (Paris, 1907), a dit des projets du vicomte de Melun :

« C'est un code de protection sociale, de patronage, d'éducation et de prévoyance. Il entre dans l'atelier, dans l'école, comme dans l'hôpital, et s'occupe autant du travail que de la souffrance » (p. 114).

Il est exact que de Melun ne trouvait pas toujours, même dans les milieux catholiques, la compréhension qui eût été désirable. On l'accusait de « socialisme » — un mot qui s'identifiait alors avec celui de « communisme » — et de destruction de la propriété. *L'Univers* fit une charge à fond contre sa brochure, en l'accusant de sacrifier la charité privée à la charité légale et d'ambitionner le ministère de l'Assistance publique !

Quelques mois plus tard, de Melun, élu à la Législative de mai 1849, proposa la nomination d'une commission de 30 membres pour l'étude et la coordination de toutes les mesures d'assistance. Cette commission fut effectivement constituée. Mgr Parisis, évêque de Langres, et l'une des gloires de l'épiscopat d'alors, en fut le président. De Melun, en était la cheville ouvrière. Il a décrit, non sans humour, dans une lettre à de Falloux, l'allure générale des délibérations à la commission :

« L'impitoyable dialectique de notre ami, l'ultra-économiste Buffet, commence l'attaque ; MM. Raudot, de Sèze, Béchard sont bondés de décentralisation exagérée ; l'excellent évêque de Langres dit un mot de la charité privée et du désir que les fabriques soient substituées aux hôpitaux... Quelquefois, Thiers, les jours de langue bien pendue, vient à notre aide ; plus souvent, il s'élève avec énergie contre les théories socialistes et humanitaires... Ces jours-là, pour nous achever, Emmanuel Arago ne manque pas de nous défendre, et la commission, effrayée de nos agresseurs et de nos auxiliaires, lève la séance, toute ébahie du mal qu'elle allait faire en faisant quelque chose... Traité de socialiste par la majorité avec laquelle je vote, de niais philanthrope par les grands politiques, d'ennemi de la charité privée et religieuse par les évêques et les catholiques, je suis encore, aux yeux d'un grand nombre, responsable de l'inaction de cette commission [6]. »

Cela ne veut pas dire cependant que l'action sociale du vicomte de Melun ait été alors complètement inutile. Le peu qui s'est fait alors, dans ce domaine, est venu de lui et de ses amis. Quand les projets de la commission furent au point, il s'agit de nommer un rapporteur. Thiers disait, non sans vanité et même avec naïveté :

« On ne veut pas que je fasse le rapport, je ne m'en soucie pas, mais il sera mal fait et ne fera pas d'honneur à la commission [7]. »

En fait, on s'adressa à lui. Le 26 janvier 1850, il donna lecture de son travail à l'assemblée. On y retrouvait ses qualités ordinaires de clarté, de méthode, de simplicité élégante et prenante. Mais il n'avait pu s'empêcher de garder ses préventions personnelles et semblait plus préoccupé de terrasser une dernière fois le socialisme, déjà vaincu en diverses journées mémorables, que de fonder des institutions de bienfaisance. Cela prouve qu'en dépit de son intelligence il n'avait pas compris que le seul moyen de détruire le communisme c'est de réaliser les réformes justes et nécessaires dont il se fait un tremplin auprès des masses ignorantes et abusées par lui. Mais comme le dit P. de la Gorce, à ce propos :

« c'était le propre de cette haute intelligence d'être parfois très audacieuse et parfois très timide. Ici, la timidité dominait [8]. »

C'est qu'en lui ne brûlait pas la flamme dévorante du Christ et de son Evangile. Il ne cherchait que l'intérêt des classes « moyennes », et il lui semblait que cet intérêt consistait à marchander aux classes pauvres les avantages par lesquels on les apaiserait.

[6] Lettre publiée par G. Baguenault de Puchesse, dans le *Correspondant*, du 25 février 1882. Citée par J. Lecler
[7] *Mémoires* de M. de Melun.
[8] *Hist. de la Seconde République*, II, 588.

De Melun avait donc raison de dire :

« Je crains bien que les pauvres ne se trouvent guère assistés par la lecture de ce volumineux chef-d'œuvre. »

Cela fait voir que les catholiques sociaux étaient bien loin de croire leur œuvre achevée et leurs désirs remplis par les décisions qu'allait prendre la Chambre. On ne put avoir alors ce « Code général de l'assistance publique » que rêvait le cœur généreux de Melun, mais on eut des lois particulières, qui allaient être comme des pierres d'attente pour l'édifice de la législation sociale ultérieure. Le 13 avril 1850, fut votée une loi sur les *logements insalubres*. Un peu plus tard, le 18 juin 1850, une loi établit, sous la garantie de l'Etat, une *Caisse de retraite ou de rentes viagères pour la vieillesse*. Un mois plus tard, le 15 juillet, on abordait la discussion du problème de l'*éducation et du patronage des jeunes détenus*, — problème toujours actuel, hélas ! — et l'on aboutit à la loi du 13 août (votée le 5) 1850, sur les *colonies pénitentiaires*. Après les vacances parlementaires, d'autres projets furent examinés et d'autres lois votées : sur le *mariage des indigents*, la répression des fraudes dans la *vente des substances alimentaires*, les *contrats d'apprentissage*, et plus tard encore les lois sur les *caisses d'épargne*, *les monts-de-piété*, *les hospices et hôpitaux*.

Faut-il oublier, de la même époque, la fameuse *loi Grammont*, sur la protection des animaux ? Même s'il ne s'agit pas là d'une misère humaine, ce n'en est pas moins une mesure de bienfaisance à tendance sociale.

« Ainsi, conclut P. de la Gorce, se révélait la sollicitude de l'Assemblée, sollicitude ingénieuse à soulager toutes les faiblesses et toutes les misères. Cet esprit de bienfaisance n'oubliait aucun des déshérités de la vie... » [9].

Tout cela justifie la conclusion nuancée du P. J. Lecler, dans les *Etudes*.

« C'est pourquoi la pensée d'Ozanam et de son groupe, si large, si accueillante, mérite de nos jours, une attention sympathique. Simple ébauche encore, elle annonçait un catholicisme social, très confiant dans l'avenir, résolument ouvert aux problèmes du travail comme à l'évolution démocratique du monde contemporain. On peut regretter, croyons-nous, que l'expérience manquée de 48 en ait interrompu le développement. »

VII

Parmi les écrivains, conférenciers et hommes d'action les plus remarquables du groupe catholique social de l'heure présente, on doit compter M. Joseph Folliet. Sur quelque sujet qu'il écrive ou qu'il parle, il a le don d'intéresser, d'émouvoir. Parmi les articles de Revue qui nous ont, au cours du mois écoulé, le plus vivement attiré, signalons de lui, dans la *Revue de Paris*, de février 1948, *Un Ulcère social : les Prisons*. Il nous permettra de dire que cet article est à la fois courageux, émouvant, et juste. Il sait bien que le sujet est délicat et presque dangereux :

« Dans le heurt des passions politiques, dit-il, parler aujourd'hui de réformer les prisons, c'est paraître se classer d'un côté de la barricade, avec les « collaborateurs » et les « vichyssois ». L'extrême-gauche qui, naguère, fulminait contre le régime des prisons, prend feu maintenant, dès qu'on parle d'améliorer le sort des captifs, parce qu'elle trouve parmi eux d'anciens adversaires. Une partie de l'opinion la suit volontiers, soit parce qu'elle n'a pas compris encore la nouveauté et l'urgence du problème, soit, parce que, pleine du souvenir des atrocités nazies, elle juge en termes passionnés, sans réfléchir que, si la cruauté répond à la cruauté, notre combat perd le plus pur de son sens. »

Mais l'auteur fait appel précisément aux victimes de la répression, sous l'occupation :

« Heureusement, dit-il, des hommes et des femmes qui, sous l'occupation, connurent la prison pour résistance, pensent et agissent différemment. Quand ils ont quitté leurs geôles, ils se sont juré que cela changerait. Pour avoir travaillé avec eux, au plus sombre de la guerre, pour avoir diffusé clandestinement leurs témoignages, quand l'oppression ne permettait pas de parler haut, j'ai conscience d'interpréter correctement leur volonté. »

Voilà qui est dit avec vigueur, décision, bon sens et surtout esprit chrétien.

Et là dessus, M. Folliet pose quelques principes fondamentaux :

« Le premier de ces principes, dit-il, c'est qu'il faut respecter, en tout homme, même déchu, la dignité humaine. Il est indigne de l'homme d'avilir l'homme jusqu'à l'animalité, de le réduire au désespoir. Il ne doit pas y avoir, sur terre, de damnés de la terre. »

Un second principe c'est que l'emprisonnement par lui-même, par la privation de la liberté, est déjà chose assez grave pour qu'elle ne soit pas assortie de cruautés supplémentaires, par des brimades et des brutalités inadmissibles. Il ne faut pas transformer ce qui doit être un purgatoire en un enfer.

Un troisième principe, c'est que la peine doit être non seulement répressive, mais curative ou, comme on disait jadis, médicinale. Il s'agit de réhabiliter des êtres humains et non pas de les dégrader définitivement. Autrement, la peine « n'est plus qu'un illogisme administratif, une hypocrisie sociale, et il paraîtrait plus décent d'en finir avec les criminels par la chambre à gaz ou la piqûre de morphine. »

Or, qu'en est-il actuellement de ces trois principes ? J. Folliet démontre rigoureusement et, hélas ! sans peine, qu'aucun des trois principes n'est actuellement appliqué dans nos prisons. Il fait de l'état sanitaire de nos établissements pénitentiaires une description lamentable : saleté des locaux, pullulement de la vermine, cohabitation des détenus bien portants et des malades, des tuberculeux et syphilitiques avec les normaux, présence de l'affreuse et nauséabonde tinette au milieu de la cellule, nourriture insuffisante, insuffisance du contrôle médical, dépenaillement des captifs.

« Tout cela, conclut-il, compose un tableau assez sombre et dans lequel, nous l'assurons, nous n'avons poussé aucun trait au noir. »

Nous ne saurions trop affirmer notre douloureux assentiment à toutes ses critiques, à ses désirs de réforme, à ses suggestions pratiques. Et quand il signe : Joseph Folliet, *co-fondateur du Comité d'études des Prisons* (en note : comité fondé en 1942), nous lui demandons de lui serrer respectueusement et chaleureusement la main.

[9] *Ibid.*, II, 591.

VIII

Il nous faudrait signaler encore le rapport présenté au 49e Congrès fédéral de l'A. C. J. F. (27-28 décembre 1947), à l'école Ste-Geneviève de Versailles, par René Rémond, publié in-extenso dans la *Vie intellectuelle*, de février 1948, et commenté dans les *Etudes* du même mois, — et le vigoureux article du R. P. Fessard, au même numéro des *Etudes*, sous ce titre : *Philosophie et philosophes soviétiques d'après Jdanov*. Ne pouvant parler des deux, nous voudrions au moins donner les conclusions essentielles de Gaston Fessard, dont l'exposé nous a paru de la plus haute gravité.

L'auteur rappelle opportunément « le tableau si plein d'attraits que Jean Lacroix, durant la dernière Semaine sociale de Paris, nous a tracé de *l'Homme marxiste* ». Et il se propose d'examiner, d'après Jdanov lui-même si cet « Homme marxiste », si attirant selon Jean Lacroix, et si sympathique, a réalisé un « type de philosophie nouveau », s'il a été « créateur d'une œuvre originale et profondément humaine ? »

Et, disséquant le rapport de Jdanov sur l'*Histoire de la Philosophie*, du 25 juin 1947, il aboutit à des évidences qui sont bien éloignées du portrait idéal tracé par Jean Lacroix.

Toute cette discussion est à lire et à méditer. Nous ne pouvons ici en donner qu'un aperçu trop bref. Le R. P. Fessard se borne en premier lieu à lire très attentivement, et à citer le rapport du camarade Jdanov, qui est, comme on le sait, le secrétaire du Comité central du Parti communiste en U. R. S. S.

Puis il conclut en ces termes :

« Après la lecture d'un tel document, comment ne pas être immédiatement frappé par l'immense mystification qu'il constitue : présenter une épuration politique comme la simple critique d'un manuel de philosophie, des ordres de propagande comme les conclusions d'une conférence pansoviétique sur le travail philosophique, l'aveu d'une lamentable décadence intellectuelle comme le signe d'un progrès révolutionnaire, c'est le comble d'une imposture, sans précédent, croyons-nous, même dans la barbarie nationale-socialiste. »

Sévère mais juste ! Un Grégoire de Tours écrivait mal, mais il le savait, il s'en excusait, il demandait pardon à ses lecteurs, il invoquait le « mal heur des temps ». Aujourd'hui, nous avons en face de nous une entreprise de démolition de la pensée humaine et elle se donne pour de la philosophie !

« Comment, dit encore le R. P. Fessard, ne pas être envahi de tristesse devant l'état intellectuel que ce document — le rapport Jdanov — révèle tant chez le peuple et les philosophes soviétiques que chez leurs dirigeants ? Que la vie de l'esprit puisse encore se maintenir en quelques cercles privilégiés, il faut le croire et l'espérer. Mais ne doit-on pas redouter qu'une déchéance humaine, analogue à celle que l'on constate aujourd'hui en Allemagne, soit le fruit de la longue domination exercée par la « dictature du prolétariat » ?

Mais ce que l'on peut déplorer également c'est que des catholiques croient possible d' « associer leur espérance chrétienne au sort du communisme », alors que « le mouvement historique en est cependant orienté par les directives d'un Jdanov ».

N'est-ce pas le cas de redire, avec saint Paul : *Quæ conventio Christi ad Belial ?*

Pour justifier cette étrange alliance, on prétend se placer « sur le plan vital ». Nous aussi. Mais nous ne le comprenons pas de la même manière. Le « plan vital », c'est la foi en Jésus-Christ, c'est l'appel à la croix rédemptrice, c'est l'effort pour répondre par l'amour à l'amour infini de Dieu et de son Christ. Qu'est-ce que tout cela a à voir avec la « philosophie marxiste » ?

Et c'est pourquoi, avec le R. P. Fessard, nous nous demandons comment « les catholiques d'*Esprit* ont pu, non seulement oublier la négation de l'universel qui est au sein du communisme, mais se compromettre jusqu'à juger que « ce mouvement historique » allait dans le sens de l'histoire. »

Ce que nous voyons, hélas ! avec une clarté aveuglante, surtout à la suite des événements de Tchécoslovaquie... c'est que le communisme est une entreprise d'asservissement universel et par suite de retour à la barbarie. Si c'était là le sens de l'histoire, on peut dire qu'elle serait vouée — l'histoire — à la malédiction des hommes, et que tous les esprits de bonne volonté ont le devoir impérieux de s'unir pour détourner de ce « sens » les destinées de la race humaine.

Nous disons cela en toute charité chrétienne, sans acrimonie, parce que nous croyons que seul l'Evangile est le salut du genre humain, tandis que le marxisme en est la ruine !

L. Cristiani.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Sur les fruits de la messe. Je lis, dans un cahier de *la Vie Spirituelle* qui a pour titre : *Communion des Saints*, sous la signature du P. Roguet, p. 27 : « Le sacrifice de la Croix était offert pour le monde entier ; le sacrifice de la messe est offert seulement pour l'Eglise, c'est-à-dire pour les hommes de bonne volonté qui veulent bien offrir et se laisser offrir, s'agréger au Corps mystique par la foi et les sacrements... » L'auteur note que c'est une *différence importante* entre la Croix et la Messe. — Il m'a semblé que c'était limiter trop étroitement la portée de la messe. Ainsi Gihr, *Le sacrifice de la messe*, t. I, p. 188 : « Même ce fruit parvient, par des voies indirectes et dans une mesure moindre, à ceux qui sont hors de l'Eglise, mais qui sont destinés à entrer dans son sein ou bien à y rentrer s'ils en sont sortis, etc. » Suivent des citations dans le même sens.

Qui a raison ?

R. — Qui a raison ? L'un et l'autre. — Remarquez tout d'abord que les citations faites par Gihr (*loc. cit.*) ne se rapportent à l'application du fruit de la messe que d'une manière indirecte. Les reproduire ici, c'est en montrer le peu de consistance pour infirmer la thèse du P. Roguet ; elles la confirmeraient plutôt en ce qui concerne le sacrifice de la croix. Voici donc ce qu'a écrit Gihr : « Le calice du sang précieux est tous les jours élevé sur l'autel pour sauver tous les hommes et les amener à la connaissance de la vérité (I Tim., II, 1-4). Jésus-Christ est le Sauveur du monde (Joan., III, 17) ; il a souffert la mort pour mériter à tous le pardon et le salut. Cette source de grâces, ouverte

au pied de la croix, continue à jaillir dans la sainte Messe pour l'avantage de l'humanité tout entière », etc...

Continuez la lecture, et vous constaterez que Gihr ne parle pas autrement que le P. Roguet : « C'est la volonté de Jésus-Christ et de l'Eglise que le sacrifice de la Messe soit toujours offert pour l'ensemble des *fidèles*. Ce fruit général, de la part de Jésus-Christ et de l'Eglise, parvient immédiatement aux *fidèles*, sans qu'une détermination expresse du prêtre soit nécessaire, mais par le fait seul de son ministère à l'autel. Les excommuniés, *exclus de la communion des saints*, n'y ont point part... » (p. 189)... « Les vivants sont membres de l'Eglise catholique ou non... S'il s'agit de personnes séparées de la communion visible et extérieure de l'Eglise, il n'est pas douteux que l'on peut offrir la sainte messe pour eux, *au moins indirectement* et d'une manière générale : on la célèbre, en effet, pour la conversion des juifs et des païens, l'extirpation des hérésies et des schismes, l'accroissement et l'exaltation de l'Eglise. Assurément, on a en vue *directement le bien de l'Eglise ;* mais il en résulte en même temps un grand avantage pour ceux qui ont le bonheur de devenir ses enfants » (p. 195).

Nous avons souligné les mots qui concilient — si tant est qu'elles ont besoin d'être conciliées — les affirmations des deux auteurs cités. Il est trop clair que le sacrifice de la Messe est le sacrifice de la Nouvelle Alliance, par conséquent de l'Eglise catholique et du Corps mystique de Jésus et que ceux-là seuls peuvent *directement* en recueillir les fruits, qui, par leur appartenance (*re vel voto*) au Corps mystique « veulent bien offrir et se laisser offrir » avec le Christ eucharistié.

Revenons en arrière dans le livre de Gihr (p. 134 suiv.). L'auteur y expose « plusieurs différences » entre le sacrifice de la croix et le sacrifice de l'autel : « Le but du sacrifice de la croix était de fournir la rançon pour la rédemption du monde ; la Messe a pour but d'appliquer aux individus les trésors recueillis sur la croix... » — « Le sacrifice de la croix fut exclusivement propre à Jésus-Christ ; la sainte Eucharistie est à la fois le sacrifice de Jésus-Christ *et de l'Eglise*. Et cela, sous un double point de vue : l'Eglise immole à l'autel et *elle est immolée* avec Jésus-Christ... [Elle] *s'unit* avec Jésus-Christ dans une communauté de sacrifice ; la Messe n'est pas seulement offerte *pour l'Eglise*, mais *par elle*... En outre, dans la sainte Messe, l'Eglise militante *immole* et *est immolée*... Tous les fidèles doivent offrir à Dieu, en union avec le sacrifice de Jésus-Christ, leurs travaux, leurs peines, leurs prières, leur corps et leur âme, leur personne tout entière... » (p. 135-136).

* *

Cette vérité fondamentale bien connue, sans rompre l'unité du sacrifice de la croix et de sacrifice de la messe, fait ressortir le caractère particulier du sacrifice de la Nouvelle Alliance. Sacrifice de la Nouvelle Alliance, la messe est le sacrifice de l'Eglise, offert *par elle* et *pour elle*. Ainsi est pleinement justifiée l'assertion du P. Roguet, assertion que nous avons retrouvée équivalemment chez Gihr. Le P. de la Taille s'en inspire visiblement dans son *Mysterium Fidei*, quand il écrit : « Le sacrifice de la messe ne peut en aucune façon être offert de la part des infidèles et de tous ceux qui, à un titre ou à un autre, sont en dehors de la société visible de l'Eglise » (*Elucid.* xxx). Mais, ajoute-t-il aussitôt : « Il peut cependant être offert pour les vivants de ce genre, *par mode de suffrage* et être à tous respectivement utile, *ex opere operato* » (*Elucid.* xxxi).

Q. — Il est un point de droit que je n'arrive pas à éclaircir : les paroisses ordinaires (en dehors des doyennés, archiprêtrés, etc.), sont-elles *amovibles* ou *inamovibles ?*

Je ne sais si la question a une grosse importance. Mais je lis dans un auteur que « toutes les cures sont en principe inamovibles ». Et je trouve dans Cimetier, *Consultations*, t. II, n. 390, une affirmation exactement contraire. D'autre part, l'article *Amovibilité* du *Dict. de Droit canonique* (t. I, col. 500) fournit des renseignements, qui ne me semblent pas très clairs, quoique plutôt favorables à Cimetier. J'aimerais à avoir sur ce point votre avis autorisé.

R. — C'est incontestablement Cimetier qui a raison. Mais il faut s'entendre :

1° Disons d'abord que tous les prêtres auxquels est confiée une paroisse *en titre* (et non en administration) sont des « curés » en regard du droit du Code (*parochi*), quel que soit le nom qu'on puisse leur donner dans le langage vulgaire (curé, desservant, recteur, etc.).

2° *Tous* les curés jouissent d'une *certaine* inamovibilité, même ceux que le Code appelle « amovibles » (à la différence des *vicaires* coopérateurs, substituts, économes..., et des *curés-religieux* (can. 454, § 5), qui sont amovibles *ad nutum*, ce qui ne veut pas dire arbitrairement). La raison de cette disposition favorable du droit à l'égard des curés, c'est que le bien des âmes qui leur sont confiées exige qu'ils soient « stables dans la paroisse », *in ea (parœcia) stabiles esse debent*, can. 454.

3° Mais le même canon ajoute aussitôt : *Quod non impedit quominus omnes ab ea removeri queant ad normam juris*. C'est dire clairement qu'aucun curé n'est *pleinement* et *absolument* inamovible, même s'il est placé à la tête d'une paroisse dite « inamovible ». C'est donc une inamovibilité *relative* qu'établit le Code, c'est-à-dire une plus ou moins grande stabilité. La différence entre curés amovibles et curés inamovibles gît principalement dans la *procédure* à suivre pour le déplacement ou le retrait d'emploi. Pour les premiers, procédure à un seul degré ; pour les seconds, procédure à deux degrés. Voir les canons 2147 à 2167.

4° La question n'est pas sans importance quand il s'agit pour l'Ordinaire *d'imposer* un changement ou d'opérer un retrait d'emploi (pour une des causes canoniques mentionnées au can. 2147, ou d'autres analogues ; l'adverbe *præsertim* indique que l'énumération n'est pas exhaustive). La procédure prévue par le Code engage la *validité* de l'opération réalisée, et donc aussi la validité de la nomination du successeur.

5° Le Code est nettement *favorable* à l'inamovibilité (des paroisses et des curés), puisqu'il exige un recours au Saint-Siège pour qu'une paroisse de titre inamovible puisse être rendue amovible ; il pose également comme règle que les paroisses nou-

vellement érigées soient inamovibles (*sint inamovibiles*), sauf des cas exceptionnels (can. 454). Cf. Cimetier, *Consultations*, II, n. 392.

6° Comment reconnaître *pratiquement* les paroisses amovibles et inamovibles ? En *France*, les premières sont celles qui, sous le régime du Concordat napoléonien avaient le titre de « succursales » ; les secondes sont celles qui étaient appelées « cures ».

A. B.

Q. — Voudriez-vous avoir l'obligeance de me dire s'il y a une Décision stricte de Rome, interdisant de donner des morceaux d'orgue ou de chants religieux à l'église avec un phonographe ?

R. — Cette décision a été donnée par la S. Congrégation des Rites le 11 février 1910, pour répondre à une question posée par un prêtre du diocèse de Squillace (Italie). Ce curé demandait :

« Est-il permis, à la Messe solennelle et autres fonctions liturgiques, dans les églises où il n'y a ni organiste, ni chantres même laïques, de se servir de l'instrument appelé vulgairement gramophone pour le chant strictement liturgique grégorien des parties variables de la Messe solennelle, des hymnes et des autres cantiques ? — « *Non* » a répondu la S. C., sans rien ajouter.

Interrogé en 1933 pour savoir s'il était permis de se servir du gramophone pour des fonctions non liturgiques, par exemple pour des exercices du mois de Marie, des réunions de confréries, la prière du soir, etc., l'*Ami* répondait (p. 445-446) par la négative.

Le décret de 1910 fixe un point de la législation ecclésiastique concernant les lois liturgiques de la musique sacrée. Il crée donc une véritable obligation de conscience en vertu du canon 1264, § 1 qui ordonne : « ... *leges liturgicæ circa musicam sacram serventur* ». La pratique contraire rentre dans la catégorie de ce *quidquam ab ecclesiastica traditione absonum* que les Ordinaires ont le devoir de veiller à écarter du « culte divin soit public, soit privé » (canon 1261, § 1).

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

Dom Pius PARSCH. — **Le Bréviaire expliqué** (Traduction de l'abbé M. Grandclaudon). — In-8 carré de 320 p., 225 f. — Edit. Salvator, ou Paris, Casterman, 1947.

Le P. Pius Parsch est bien connu ; beaucoup ont déjà apprécié son « Guide dans l'Année liturgique » ; en le méditant ils ont pu découvrir les immenses richesses du Missel. — Et le Bréviaire, qui pour nombre de prêtres reste encore un livre fermé, inutilisé pour la vie intérieure ? A ceux qui liront patiemment et avec piété les pages de ce nouveau volume, le P. Parsch apportera une précieuse lumière. Sans érudition excessive, mais en se basant sur des données liturgiques solides, il vise à faire mieux comprendre la prière officielle de l'Eglise, pour qu'elle soit esprit et vie. Dans ce but, il étudie successivement les éléments de l'office : leçons, oraisons, versets, antiennes, répons, hymnes, cantiques, antiennes à la Sainte Vierge. C'est ensuite le propre du temps, où il met particulièrement en valeur les matines de l'Avent, de Noël et de l'Epiphanie, du Carême, de la Semaine Sainte, de Pâques, du Temps pascal et de la Fête-Dieu.

Le clergé actuel n'a ni le temps, ni les moyens de posséder une abondante bibliothèque liturgique : le volume du P. Parsch constitue, malgré sa simplicité, un ouvrage de fond auquel on aura plaisir à recourir très souvent.

Cyril MARTINDALE. — **Le Commandement difficile.** Adapté de l'anglais par E. Delpierre. — In-12 de 64 p., 32 f. — Paris, Spes, 1946.

Ce « commandement difficile », c'est celui formulant les 6e et 9e préceptes du Décalogue. L'auteur — un jésuite comme son traducteur — s'adresse aux jeunes gens d'environ 18 ans, à l'exclusion des enfants, des jeunes filles, des adultes mariés. A la manière anglaise, un peu lente, basée sur l'expérience plus que sur le raisonnement, relevée par quelques traits bien proches de l'humour, des renseignements, des conseils, des invitations au sang-froid, au progrès moral par la conquête de soi-même et la maîtrise de ses instincts sont proposés, au jeune catholique et à tout jeune homme, comme un but auquel il n'est nullement utopique de prétendre, surtout si l'on emploie, avec les précautions physiologiques et les moyens psychologiques, les ressources que la grâce met à la disposition de notre bonne volonté.

Avec raison, l'auteur observe que les avertissements nécessaires pour une bonne éducation de la pureté doivent être adaptés à chaque cas particulier et même individuel. Nous recommandons par conséquent à nos confrères, non pas de prendre ce nouvel ouvrage comme une panacée à employer dans tous les cas imaginables, mais comme un tonifiant à placer auprès d'autres remèdes et à prescrire selon leurs besoins à tels de leurs jeunes pénitents ou dirigés. Nous pensons, du reste, que beaucoup de ceux-ci seront en état de profiter de cette lecture, l'ouvrage étant l'un des plus francs et l'un des plus chastes qui aient été publiés en notre langue pour les jeunes gens en difficulté avec le « commandement difficile ».

P. BESSIÈRES, S. J. — **L'amour créateur et destructeur.** — In-12 de 190 p., 110 f. — Paris, Spes.

Ce livre est présenté comme une série de cinq conférences. Il faut plutôt y voir les matériaux de ces conférences, assemblés avec un certain décousu et sans aucune forme oratoire. Leur but est de rappeler que « le vrai bonheur de l'homme est non dans l'égoïsme, mais dans l'amour ; non dans le faux amour qui est destructeur, mais dans l'amour chrétien qui est constructeur et créateur ». Plus que sur des raisonnements, cette thèse s'appuie sur des exemples, des descriptions et de multiples citations empruntées à la philosophie existentialiste ou à la morale purement laïque. Sous des expressions diverses, on retrouve toujours la même affirmation : la volupté recherchée comme une fin est pernicieuse pour l'individu, la famille, la société ; le bonheur se trouve dans l'amour inspiré et guidé par la religion, malgré les renoncements indispensables.

IMPRIMATUR

Lingonis, die 30 martii 1948

Eug. LINDECKER, *Vic. gén.*

Le gérant : A. BORDET.

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*,
4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)

P. H. BARABÉ, O. M. I. — **Marie notre Mère.** — In-12 de 294 p. — Ottawa (Canada), Edit. de l'Université, 1946.

Dans ces 20 chapitres, l'auteur étudie rapidement les titres de Marie, ses vertus, quelques traits de sa vie ici-bas et de sa mort, et termine par quinze brèves élévations sur les mystères du Rosaire. Quelques affirmations doctrinales ou historiques (p. 43-44, 211-212, 283, etc.) nous semblent un peu trop appuyées : par contre la trentaine de pages consacrées au culte de Marie et à son histoire dans la « Nouvelle France » seront du nouveau pour les lecteurs de la vieille France et un motif de fierté et de confiance pour nos frères canadiens.

Fr. GAQUÈRE. — **Saint Benoît-Joseph Labre** (1748-1783). — In-12 de 128 p., 60 f. — En vente chez l'auteur, 25, rue de la Paix, Arras (Pas-de-Calais), 1948. C. c. p. Lille 6.020.

L'année 1948 ramène le 2e centenaire de la naissance du saint. A cette occasion M. le chan. G. rassemble dans ce nouvel ouvrage les traits essentiels de cette belle physionomie, dont il a tracé le portrait complet établi, après de longues recherches conduites d'après toutes les exigences de la méthode historique, dans un grand in-8 (cf. *Ami*, 1937, p. 348). Cette biographie rapide, illustrée par E. Flamant, pourra plus aisément être diffusée parmi les fidèles pour y faire aimer et invoquer un des plus grands saints dont l'Eglise s'honore et dont l'exemple pourrait aider bien des chrétiens, et peut-être quelques prêtres, à mieux ajuster sur les données révélées l'idée que, sous l'influence d'un certain « humanisme » et d'un engouement *excessif* pour les sports, ils se font de l'importance majeure qui devrait être donnée ici-bas à la culture physique et aux soins du corps.

R. P. Léon VEUTHEY, frère mineur conventuel. — **Le Notre Père des âmes intérieures.** — In-12 de 90 p., 60 f. — Paris, Editions franciscaines, 1947.

« Dans la formule enseignée par Jésus, ce ne sont pas tant les paroles qui comptent, mais la disposition d'esprit permanente qu'elles doivent produire dans celui qui prie. » Cette phrase de la préface nous dit la pensée directrice et le but du R. P. dans ce nouveau commentaire du *Pater* tout pénétré d'esprit franciscain. Les 11 chapitres du livre demandent un certain effort d'attention, ne sont égayés d'aucune citation autre que celles de l'Ecriture Sainte. Mais il est indéniable qu'ils provoquent « l'âme intérieure » au recueillement, à la vraie oraison, au renoncement et à l'amour. Nos confrères peuvent recommander cet ouvrage après en avoir eux-mêmes tiré profit.

Victor FÉLI. — **Souviens-toi.** — In-8 de 220 p., 100 f. — Paris, Lethielleux, 1947.

35 courts récits, charmants, où une âme féminine sait envelopper de délicatesse et de poésie une leçon de morale ou d'esprit chrétien. Chacun présente un fait complet qui peut illustrer une leçon de catéchisme de persévérance ou une causerie à des jeunes et même à des vétérans, car les questions touchant au mariage et au divorce y ont une place importante. J'en sais même plusieurs qui feront d'excellents sujets de méditation, tel ce délicieux : « Ils étaient quatre qui suivaient les lacets du Calvaire à Lourdes. »

Hubert SESMAT. — **Thérèse Neumann à Konnersreuth** — In-24 de 32 p., 18 f. ; réduction au clergé, — A l' « Art sociologique », 1, rue de Bougainville, Paris-7e.

Simple récit, sans prétention scientifique ou historique, d'une visite faite (postérieurement à la guerre, mais sans date précise) à la célèbre stigmatisée, visite rapide, dont l'auteur a rapporté une impression favorable qu'il serait heureux de faire partager à son lecteur.

Abbé Ch. JUSTE. — **Sous le signe du poète sublime.** — In-16 de 120 p. — Gap, Editions Ophrys, 1947.

Ce « poète sublime » c'est Wilfrid Lucas, auteur d'une « épopée spiritualiste » intitulée « Les cavaliers de Dieu ». M. J. en donne une étude surtout admirative ; elle intéressera ceux qui, par devoir ou par goût, aiment à suivre les essais de littérature joignant à une inspiration très proche du christianisme l'usage d'un vêtement artistique conforme aux goûts et à la technique qui prévalent dans certains cercles poétiques.

Manuel Paroissial noté. — *Chants latins*, in-16 de 392 p. ; — *Cantiques français*, 344 p., 180 f. — Paris, Lethielleux, 1947.

Ce *Manuel* bien connu et adopté dans un grand nombre de paroisses est l'objet d'une nouvelle édition qui se présente sous diverses formules (plain-chant seul, cantiques seuls, papier bible ou papier ordinaire, signes rythmiques de Solesmes ajoutés ou non, etc.). Il suffit de la signaler à nos lecteurs, qui en connaissent les qualités pratiques et le bon marché relatif.

Abbé J. LOUIS. — **Le Graduel psalmodié.** — In-12 de 120 p. et 5 planches musicales. — Ed. O. G. O., 31, rue de Fleurus, Paris-6e. — 2e éd., 1947.

L'auteur est un curé, ancien maître de chapelle de la cathédrale de Chartres. Le problème qui s'est posé à lui dans sa paroisse est celui que connaissent par expérience tant de nos confrères : comment assurer les chants liturgiques pendant une grand'messe avec les éléments squelettiques dont on dispose surtout à la campagne ? La réponse ici donnée mérite attention.

L'auteur suppose que le chantre ou le chœur de chant connaissent le *commun* de quelques messes *grégoriennes (Kyrie, Gloria, Credo, Sanctus, Agnus)*. Pour le *Propre* de la messe, il propose de chanter l'*Introït*, le *Graduel* l'*Offertoire* et la *Communion* en faux-bourdons correspondant (mélodie et harmonie) à un mode du plain-chant, et d'exécuter le *verset de l'Introït* et de l'*Alleluia* avec son verset en psalmodie de plain-chant de ce même mode. Ainsi le *Propre* de chaque messe se centre sur un mode unique, partie en faux-bourdon, partie en psalmodie.

Poussant jusqu'au bout la simplification pratique, il divise l'année ecclésiastique en cinq cycles et assigne à chacun un mode grégorien unique, par ex. le 4e mode pour la période de l'Avent au Carême. Il groupe en cinq planches finales toute la partie musicale : harmonium, chœur, solo, plain-chant ; ce sont là des sortes de paradigmes qu'il suffira d'appliquer aux textes latins, non notés, mais tout préparés, grâce à des artifices d'impression, à recevoir la musique écrite dans les planches finales.

L'ensemble nous a paru très pratique, et les faux-bourdons sont bien écrits, bien adaptés aux modes de plain-chant, d'exécution facile. C'est là plus qu'un essai : c'est une vraie réussite ; nous engageons nos confrères à en prendre connaissance. Aussi bien ce manuel est adopté par la Fédération nationale des manécanteries et par les Petits chanteurs à la Croix de bois.

Pour une future édition, nous formulerons quelques desiderata. 1o Dans les « planches », les syllabes, en plusieurs endroits, ne sont pas placées exactement sous la note à laquelle elles correspondent. — 2o Il faudrait supprimer toute différence d'harmonie entre ce qui est écrit pour l'harmonium et ce qui est proposé pour le chœur à 4 voix mixtes : si les deux sont exécutés en même temps, on aura une affreuse cacophonie dans un passage de la messe du 1er mode, deux accords étant frappés simultanément à un demi-ton de différence. — 3o Il faudrait prévoir non seulement un chœur à 4 voix mixtes, rarement réalisable dans les paroisses visées, mais des chœurs à 2 et 3 voix, égales ou inégales : le problème n'est pas insoluble en soi, ni à la technique de l'auteur ; et un simple artifice d'impression suffirait à distinguer quelles sont les parties qu'on doit prendre parmi les quatre proposées quand on ne dispose que de 2 ou 3 voix.

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*, 4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)